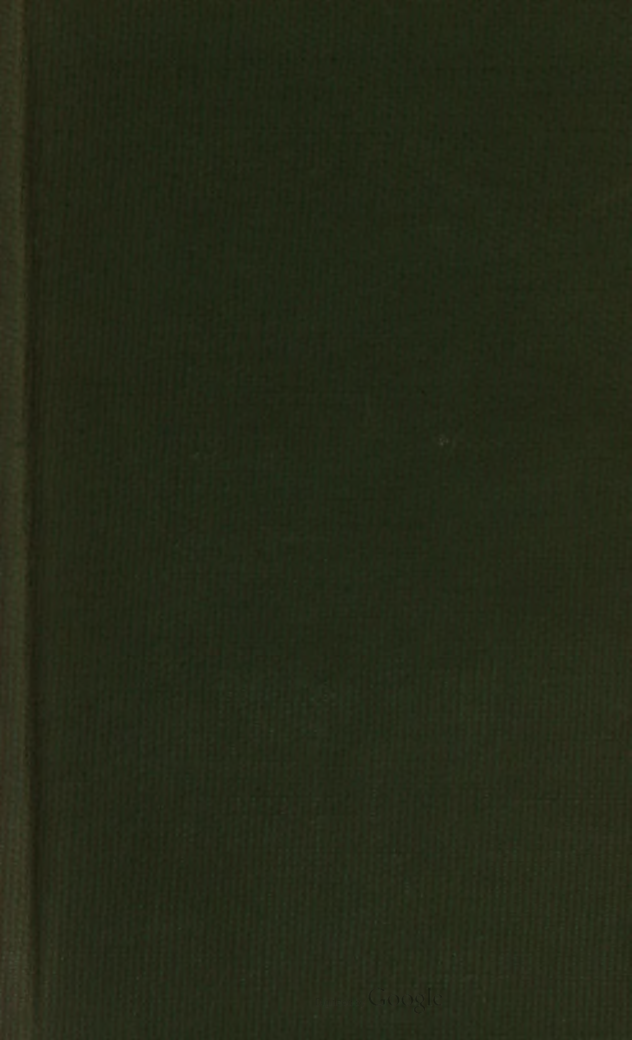



THE PENNSYLVANIA STATE UNIVERSITY
1855

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

DE BRUXELLES.

ONZIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1845.

ANNÉE

D'après les ères anciennes et modernes les plus usitées pour la mesure du temps.

Année 7353 de la période grecque moderne, ou de l'ère Byzantine.

— 6558 de la période julienne.

— 5848 depuis la création, selon l'église.

— 5606 depuis la création selon les Juifs. Commence le 2 octobre 1845.

— 2621 des olympiades, ou la 1re année de la 656e olympiade, commence en juillet 1845, en fixant l'ère des olympiades 775 1/2 ans avant J.-C., ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période julienne.

— 2598 de la fondation de Rome, selon Varron.

— 2592 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période julienne, ou 747 ans avant J.-C., selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

— 1845 de l'ère chrétienne ou vulgaire; l'année 1845 du calendrier julien commence le 13 janvier 1845.

— 1781 de la ruine de Jérusalem et de la dispersion des Juifs.

— 1261 des Turcs commence le 10 janvier 1845.

— 263 de l'introduction du calendrier nouveau ou grégorien.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or en 1845.	3.	Indiction romaine .	3.
Épacte	XII.	Lettre dominicale .	E.
Cycle solaire . . .	6.		

QUATRE-TEMPS.

Février. .	12, 14 et 15.	Septembre .	17, 19 et 20.
Mai . . .	14, 16 et 17.	Décembre .	17, 19 et 20.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime	19 janvier.
Les Cendres.	5 février.
Pâques	23 mars.
Les Rogations	28, 29 et 30 avril.
Ascension	1er mai.
Pentecôte	11 mai.
La Trinité	18 mai
La Fête-Dieu	22 mai.
Premier dimanche de l'Avent	30 nov.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps . . .	le 20 Mars	à	6h 1m	du soir.
Été	le 21 Juin	à	3. 0	du soir.
Automne	le 23 Sept.	à	5.11	du matin.
Hiver.	le 21 Déc.	à	10.44	du soir.

Obliquité apparente de l'écliptique, en supposant, d'après Delambre, l'obliquité moyenne de 23° 27′ 57″ en 1800, et la diminution séculaire de 48″.

1er Janvier 1845	23° 27′ 30″,9.
31 Décembre »	23 27 27,9.

ÉCLIPSES DE SOLEIL ET DE LUNE,

ET

PASSAGE DE MERCURE SUR LE SOLEIL EN 1845.

Temps moyen de Bruxelles.

Les longitudes sont rapportées au méridien de Greenwich, situé à 17$^{m.}$ en temps, à l'ouest du méridien de Bruxelles.

I. Le 6 *mai, éclipse annulaire de Soleil.* (*Éclipse partielle, visible à Bruxelles.*)

Cette éclipse sera visible dans presque toute l'Europe, à l'exception de la partie la plus méridionale de l'Italie et de la Turquie ; dans une grande partie de l'Asie et une petite partie de l'Afrique et de l'Amérique du nord.

Commenc^{t} de l'éclipse à Bruxelles, à . . . 8^{h}53^{m},2 du mat.
Fin — — à . . . 11 8,2 »
Grandeur de l'éclipse : 0,342, le diamètre du soleil étant 1, ou 4,1 doigts.

Si par le pôle nord et le centre du soleil, on mène un cercle, la première impression du disque lunaire à l'œil nu, aura lieu à l'*Occident* à 69° du point supérieur d'intersection de ce cercle avec le disque du soleil ; et la dernière impression aura lieu à l'*Orient* à 31° du même point.

Si l'on mène un cercle par le zénith et par le centre

du soleil, la première impression du disque lunaire à l'œil nu, aura lieu à l'*Occident* à 32° du point supérieur d'intersection; et la dernière impression aura lieu à l'*Orient* à 45° à partir du même point.

II. Le 8 *mai, passage de Mercure sur le Soleil, en partie visible à Bruxelles.*

Passage relatif au centre de la terre :

ENTRÉE.	Contact extérieur à. . . .	4*h*.	36*m*.	25*s*.	du soir.
	Contact intérieur à. . . .	4	40	7	»
	Plus courte distance des centres 9′11″,5 à.	7	52	21	»
SORTIE.	Contact intérieur	11	4	31	»
	Contact extérieur	11	8	14	»

Au commencement et à la fin, le soleil sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longitude occidentale.	65°41′	Latitude boréale. .	17°17′
» » .	163 38	» » .	17 21

L'entrée sera visible dans la partie occidentale de l'Europe et de l'Afrique; l'entrée et la sortie seront généralement visibles en Amérique.

A Bruxelles, on aura :

ENTRÉE.	Contact extérieur à . . .	4*h*.	35*m*.	24*s*.	du soir.
	Contact intérieur à . . .	4	39	6	»

L'entrée de mercure sur le disque du soleil à l'œil nu,

aura lieu à l'*Orient*, à 98° du point supérieur d'intersection du disque avec le cercle horaire passant par le centre du soleil.

III. Le 21 *mai, éclipse totale de Lune, invisible à Bruxelles.*

Premier contact avec la pénombre à . . .	1*h.*	37*m.*	du soir.
Premier contact avec l'ombre à	2	34	»
Commencement de l'éclipse totale à . . .	3	49	»
Milieu de l'éclipse à	4	11	»
Fin de l'éclipse totale à	4	34	»
Dernier contact avec l'ombre à.	5	48	»
Dernier contact avec la pénombre à . . .	6	46	»

A ces époques, la lune sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longitude	orientale	. 157° 40′	Latitude	australe.	19° 44′
»	»	. 143 51	»	»	19 49
»	»	. 126 4	»	»	19 55
»	»	. 120 39	»	»	19 56
»	»	. 115 14	»	»	19 58
»	»	. 97 27	»	»	20 3
»	»	. 83 39	»	»	20 7

Grandeur de l'éclipse : 1,095, le diamètre de la lune étant 1.

Cette éclipse sera visible dans la Nouvelle-Hollande, dans la partie Sud-Est de l'Asie et dans la partie orientale de l'Afrique.

IV. Les 30 *et* 31 *octobre, éclipse annulaire de Soleil, invisible à Bruxelles.*

Cette éclipse sera principalement visible dans la mer

du Sud. On la verra aussi dans la plus grande partie de la Nouvelle-Hollande et dans une partie des îles, telles que Java, appartenant à l'Asie.

V. Les 13 et 14 novembre, éclipse partielle de Lune, visible à Bruxelles.

Entrée de la lune dans la pénombre, le 13, à	10h.	15m.	du soir.
Commencement de l'éclipse, le 13, à . . .	11	27	»
Milieu, le 14, à.	1	7	du mat.
Fin de l'éclipse, le 14, à.	2	46	»
Sortie de la pénombre, le 14, à	3	58	»

A ces époques, la lune sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longitude	orientale .	25°26'	Latitude	boréale. .	17°33'
»	» .	7 50	»	» .	17 40
»	occidentale.	16 6	»	» .	17 49
»	» .	40 3	»	» .	17 58
»	» .	57 38	»	» .	18 4

Grandeur de l'éclipse : 0,919, le diamètre de la lune étant 1.

Le premier contact avec l'ombre aura lieu à l'œil nu, à l'*Orient*, à 51° du point supérieur d'intersection du disque lunaire avec le cercle horaire passant par le centre de la lune.

Le dernier contact aura lieu à l'*Occident*, à 70° à partir du même point.

Cette éclipse sera visible en Europe et en Afrique, et l'on en verra une partie en Amérique et en Asie.

SIGNES ET ABRÉVIATIONS

Dont on se sert dans le Calendrier.

Phases de la Lune et autres abréviations.

N. L. Nouvelle Lune.	H. Heures.
P. Q. Premier Quartier.	M. Minutes.
P. L. Pleine Lune.	S. Secondes.
D. Q. Dernier Quartier.	D. Degrés.

Signes du Zodiaque.

		deg.			deg.
0	♈, le Bélier . .	0	6	♎, la Balance . .	180
1	♉, le Taureau . .	30	7	♏, le Scorpion .	210
2	♊, les Gémeaux .	60	8	♐, le Sagittaire .	240
3	♋, l'Écrevisse . .	90	9	♑, le Capricorne .	270
4	♌, le Lion . . .	120	10	♒, le Verseau . .	300
5	♍, la Vierge . .	150	11	♓, les Poissons .	330

☉ le Soleil.

Planètes.

☿ Mercure.	⚳ Cérès.
♀ Vénus.	⚴ Pallas.
♁ La Terre.	♃ Jupiter.
♂ Mars.	♄ Saturne.
⚶ Vesta.	♅ Uranus.
⚵ Junon.	

☾ la Lune, satellite de la Terre.

Jours du mois.	JANVIER. — Soleil dans le Verseau, le 20, à 3 h. 26 m. du matin.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moy. au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	h. m.	d. m.	h. m. s.	
1	M. Circoncision.	8. 4	4. 3	23. 0	0. 3. 57	23
2	J. S. Basile, évêq.	8. 4	4. 4	22. 55	0. 4. 25	24
3	V. Ste Geneviève.	8. 4	4. 5	22. 49	0. 4. 53	25
4	S. S. Rigobert.	8. 4	4. 6	22. 43	0. 5. 20	26
5	D. S. Siméon.	8. 4	4. 7	22. 36	0. 5. 47	27
6	L. Les Rois.	8. 4	4. 9	22. 29	0. 6. 14	28
7	M. Ste Mélanie.	8. 3	4. 10	22. 22	0. 6. 40	29
8	M. Ste Gudule.	8. 3	4. 11	22. 14	0. 7. 6	1
9	J. S. Pierre, évêq.	8. 2	4. 13	22. 5	0. 7. 31	2
10	V. S. Paul, ermite.	8. 2	4. 14	21. 56	0. 7. 55	3
11	S. S. Théodore.	8. 1	4. 16	21. 47	0. 8. 19	4
12	D. S. Arcade, m.	8. 1	4. 17	21. 37	0. 8. 43	5
13	L. Bapt. de J.-C.	8. 0	4. 18	21. 27	0. 9. 5	6
14	M. S. Hilaire, évêq	7. 59	4. 20	21. 17	0. 9. 27	7
15	M. S. Maur, abbé.	7. 58	4. 21	21. 6	0. 9. 49	8
16	J. S. Marcel.	7. 57	4. 23	20. 55	0. 10. 9	9
17	V. S. Antoine, ab.	7. 57	4. 25	20. 43	0. 10. 29	10
18	S. Ch. de S. Pierre.	7. 56	4. 26	20. 31	0. 10. 49	11
19	D. Septuagésime.	7. 55	4. 28	20. 18	0 11. 7	12
20	L. S. Sébastien.	7. 54	4. 29	20. 5	0. 11. 25	13
21	M. Ste Agnès, v.	7. 53	4 31	19. 52	0. 11. 42	14
22	M. S. Vincent.	7. 52	4. 33	19. 38	0. 11. 58	15
23	J. S. Ildefonse.	7. 51	4. 34	19. 24	0. 12. 13	16
24	V. S. Babylas, év.	7. 49	4. 36	19. 10	0. 12. 28	17
25	S. Conv. S. Paul.	7. 48	4 38	18. 55	0. 12. 42	18
26	D. Ste Paule, veuv.	7. 47	4. 40	18. 40	0. 12. 55	19
27	L. S. Julien. évêq.	7. 46	4. 42	18. 25	0. 13. 7	20
28	M. S. Charlemagn.	7. 44	4. 43	18. 9	0. 13. 18	21
29	M. S. Franç. de S.	7. 43	4. 45	17. 53	0. 13. 29	22
30	J. Ste Bathilde.	7. 42	4. 46	17. 37	0. 13. 39	23
31	V. S. Pierre Nol.	7. 40	4. 48	17. 20	0. 13. 48	24

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 12 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	LUNE. Coucher h. m.	LUNE. Passage au méridien h. m.
1	——	11. 2 (mat.)	5. 31 (Matin.)
2	1. 0 (Matin.)	11. 28	6. 20
3	2. 17	11. 57	7. 12
4	3. 35	0. 34 (Soir.)	8. 9
5	4. 50	1. 22	9. 9
6	5. 59	2. 22	10. 11
7	6. 58	3. 34	11. 14
8	7. 45	4. 54	0. 16 (Soir.)
9	8. 23	6. 15	1. 15
10	8. 53	7. 36	2. 10
11	9. 19	8. 53	3. 1
12	9. 42	10. 7	3. 49
13	10. 4	11. 18	4. 35
14	10. 27	——	5. 21
15	10. 50	0. 27 (Matin.)	6. 7
16	11. 17	1. 34	6. 53
17	11. 47	2. 38	7. 40
18	0. 23 (Soir.)	3. 39	8. 27
19	1. 7	4. 34	9. 15
20	1. 56	5. 24	10. 4
21	2. 52	6. 6	10. 52
22	3. 54	6. 43	11. 40
23	5. 0	7. 13	——
24	6. 7	7. 40	0. 27 (Matin.)
25	7. 15	8. 4	1. 12
26	8. 25	8. 26	1. 58
27	9. 36	8. 46	2. 43
28	10. 49	9. 8	3 29
29	——	9. 32	4. 17
30	0. 3 (mat.)	10. 0	5. 8
31	1. 18	10. 33	6. 1

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	PLANÈTES. Coucher. h. m.	PLANÈTES. Passage au méridien h. m.
	MERCURE.		
1	9. 6 (Matin.)	5. 36 (Soir.)	1. 21 (S.)
11	7. 50	4. 43	0. 17
21	6. 40	3. 16	10. 56 (M.)
	VÉNUS.		
1	5. 26 (Matin.)	2. 0 (Soir.)	9. 43 (Matin.)
11	5. 46	2. 2	9. 56
21	6. 10	2. 11	10. 10
	MARS.		
1	3. 40 (Matin.)	0. 57 (Soir.)	8. 18 (Matin.)
11	3. 36	0. 33	8. 4
21	3. 32	0. 11	7. 51
	JUPITER.		
1	11. 15 (Matin.)	10. 58 (Soir.)	5. 6 (Soir.)
11	10. 37	10 28	4. 31
21	10. 1	9. 58	3 59
	SATURNE.		
1	9. 27 (Matin.)	6 14 (Soir.)	1. 51 (Soir.)
11	8. 52	5. 41	1. 15
21	8. 16	5. 8	0. 40
	URANUS.		
1	11. 20 (Matin.)	11. 30 (Soir.)	5. 24 (Soir.)
11	10. 41	10. 52	4. 46
21	10. 2	10. 14	4. 7

D. Q. le 1, à 3 h. 38 m. du soir.
N. L. le 8, à 7 h. 30 m. du mat.
P. Q. le 15, à 9 h. 8 m. du mat.
P. L. le 23, à 2 h. 37 m. du soir.
D. Q. le 31, à 2 h. 13 m. du mat.

Jours du mois.	FÉVRIER. — Soleil dans les Poissons, le 18, à 6 h. 6 m. du soir.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moy. au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	h. m.	d. m.	h. m. s.	
1	S. S. Ignace.	7. 39	4. 50	17. 3	0. 13. 56	25
2	D. PURIFICATION.	7. 37	4. 51	16. 46	0. 14. 3	26
3	L. S. Blaise.	7. 35	4. 53	16. 28	0. 14. 10	27
4	M. S. André Cors.	7. 34	4. 55	16. 10	0. 14. 15	28
5	M. Les Cendres.	7. 32	4. 57	15. 52	0. 14. 20	29
6	J. Ste Dorothée.	7. 31	4. 59	15. 34	0. 14. 25	30
7	V. S. Romuald.	7. 29	5. 1	15. 15	0. 14. 28	1
8	S. S. Jean de M.	7. 28	5. 2	14. 56	0. 14. 30	2
9	D. Ste Apolline.	7. 26	5. 4	14. 37	0. 14. 32	3
10	L. Ste Scholast.	7. 24	5. 6	14. 18	0. 14. 33	4
11	M. S. Severin.	7. 22	5. 8	13. 58	0. 14. 33	5
12	M. Ste Eulalie.	7. 20	5. 10	13. 38	0. 14. 33	6
13	J. Ste Euphrosine.	7. 18	5. 11	13. 18	0. 14. 31	7
14	V. S. Valentin.	7. 17	5. 13	12. 58	0. 14. 29	8
15	S. S. Faustin.	7 15	5. 15	12. 37	0. 14. 26	9
16	D. S. Furcy.	7. 13	5. 16	12. 16	0. 14. 22	10
17	L. S. Théodule.	7. 11	5. 18	11. 55	0. 14. 18	11
18	M. S. Siméon, év.	7. 9	5. 20	11. 34	0. 14. 13	12
19	M. S. Boniface.	7. 7	5. 22	11. 13	0. 14. 7	13
20	J. S. Eucher.	7. 5	5. 23	10. 51	0. 14. 1	14
21	V. S. Pepin.	7. 3	5. 25	10. 30	0. 13. 53	15
22	S. Ste Isabelle.	7. 1	5. 27	10. 8	0. 13. 46	16
23	D. S. Damien.	6. 59	5. 29	9. 46	0. 13. 37	17
24	L. S. Mathias.	6. 57	5. 31	9. 24	0. 13. 28	18
25	M. S. Félix.	6. 55	5. 32	9. 2	0. 13. 19	19
26	M. S. Porphyre.	6. 54	5. 34	8. 39	0. 13. 8	20
27	J. Ste Honorine.	6. 52	5. 36	8. 17	0. 12. 58	21
28	V. S. Romain.	6. 50	5. 37	7. 54	0. 12. 46	22

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 41 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
1	2. 32 Matin.	11. 15 M.	6. 57 Matin.
2	3. 42	0. 7 Soir.	7. 56
3	4. 44	1. 11	8. 57
4	5. 35	2. 24	9. 58
5	6. 16	3. 44	10. 57
6	6. 49	5. 5	11. 53
7	7. 18	6. 24	0. 46 Soir.
8	7. 43	7. 42	1. 37
9	8. 6	8. 56	2. 25
10	8. 29	10. 7	3. 12
11	8. 54	11. 16	3. 59
12	9. 19	—	4. 46
13	9. 48	0. 23 Matin.	5. 33
14	10. 22	1. 26	6. 21
15	11. 2	2. 24	7. 9
16	11. 49	3. 16	7. 58
17	0. 43 Soir.	4. 2	8. 46
18	1. 42	4. 41	9. 34
19	2. 46	5. 14	10. 21
20	3. 53	5. 42	11. 7
21	5. 2	6. 7	11. 53
22	6. 13	6. 30	—
23	7. 24	6. 53	0. 40 Matin.
24	8. 38	7. 15	1. 27
25	9. 52	7. 39	2. 15
26	11. 8	8. 6	3. 5
27	—	8. 37	3. 58
28	0. 22 M.	9. 16	4. 53

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	**MERCURE.**		
1	6. 16 Matin.	2. 40 Soir.	10. 28 Matin.
11	6. 21	2. 46	10. 34
21	6. 27	3. 17	10. 52
♀	**VÉNUS.**		
1	6. 22 Matin.	2. 30 Soir.	10. 26 Matin.
11	6. 25	2. 54	10. 40
21	6. 22	3. 22	10. 52
♂	**MARS.**		
1	3. 26 Matin.	11. 48 Matin.	7. 37 Matin.
11	3. 21	11. 29	7. 25
21	3. 14	11. 12	7. 13
♃	**JUPITER.**		
1	9. 21 Matin.	9. 26 Soir.	3. 23 Soir.
11	8. 45	8. 58	2. 51
21	8. 9	8. 31	2. 19
♄	**SATURNE.**		
1	7. 36 Matin.	4. 32 Soir.	0. 3 S.
11	6. 59	3. 59	11. 28 Mat.
21	6. 23	3. 26	10. 54
♅	**URANUS.**		
1	9. 19 Matin.	9. 34 Soir.	3. 26 Soir.
11	8. 41	8. 57	2. 48
21	8. 2	8. 20	2. 10

N. L. le 6, à 6 h. 53 m. du soir.
P. Q. le 14, à 5 h. 17 m. du mat.
P. L. le 22, à 7 h. 4 m. du mat.

Jours du mois.	MARS. — Soleil dans le Bélier, le 20, à 6 h. 1 m. du soir.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	
		h. m.	h. m.	d. m.	
1	S. S. Aubin, évêq.	6. 47	5. 39	7. 31	
2	D. S. Simplice.	6. 45	5. 41	7. 8	
3	L. Ste Cunégonde.	6. 43	5. 43	6. 45	
4	M. S. Casimir.	6. 41	5. 44	6. 22	
5	M. S. Adrien.	6. 38	5. 46	5. 59	
6	J. Ste Colette.	6. 36	5. 48	5. 36	
7	V. S. Thomas d'A.	6. 34	5. 50	5. 13	
8	S. S. Jean de Dieu.	6. 32	5. 51	4. 49	
9	D. Ste Françoise.	6. 30	5. 53	4. 26	
10	L. S. Doctorée.	6. 27	5. 55	4. 2	
11	M. Ste Elodie.	6. 25	5. 56	3. 39	
12	M. S. Grégoire.	6. 23	5. 58	3. 15	
13	J. Ste Euphrasie.	6. 21	5. 59	2. 52	
14	V. Ste Mathilde.	6. 19	6. 1	2. 28	
15	S. S. Zacharie, év.	6. 17	6. 3	2. 4	
16	D. S. Cyriaque.	6. 15	6. 4	1. 41	
17	L. Ste Gertrude.	6. 13	6. 6	1. 17	
18	M. S. Alexandre.	6. 11	6. 8	0. 53	
19	M. S. Joseph.	6. 8	6 9	0. 29	
20	J. S. Joachim.	6. 6	6. 11	0. A 6	
21	V. S. Benoît.	6. 3	6. 12	0. B 18	0
22	S. S. Paul, évêq.	6. 1	6. 14	0. 42	0
23	D. PAQUES.	5. 59	6. 15	1. 5	0
24	L. S. Simon, mart.	5. 57	6. 17	1. 29	0
25	M. ANNONCIATION.	5. 54	6. 19	1. 52	0
26	M. S. Ludger, év.	5. 52	6. 21	2. 16	0
27	J. S. Jean, évang.	5. 50	6. 22	2. 39	0
28	V. S. Gontran, R.	5. 47	6. 24	3. 3	0.
29	S. S. Eustase.	5. 45	6. 25	3. 26	0.
30	D. S. Rieul.	5. 43	6. 27	3. 49	0.
31	L. S. Benjamin, m.	5. 41	6. 28	4. 13	0.

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 59 m

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	LUNE. Coucher h. m.	LUNE. Passage au méridien h. m.
1	1. 32 Matin.	10. 3 Mat.	5. 50 Matin.
2	2. 34	11. 2	6. 48
3	3. 28	0. 10 Soir.	7. 48
4	4. 12	1. 24	8. 46
5	4. 48	2. 41	9. 41
6	5. 17	3. 59	10. 34
7	5. 43	5. 17	11. 25
8	6. 7	6. 32	0. 14 Soir.
9	6. 30	7. 45	1. 2
10	6. 54	8. 57	1. 50
11	7. 20	10. 5	2. 37
12	7. 48	11. 10	3. 25
13	8. 20	——	4. 13
14	8. 58	0. 11 Matin.	5. 1
15	9. 43	1. 6	5. 50
16	10. 34	1. 54	6. 38
17	11. 30	2. 36	7. 26
18	0. 32 Soir.	3. 12	8. 13
19	1. 37	3. 42	8. 59
20	2. 45	4. 8	9. 46
21	3. 54	4. 32	10. 32
22	5. 6	4. 55	11. 19
23	6. 20	5. 18	——
24	7. 35	5. 42	0. 8 Matin.
25	8. 53	6. 9	0. 58
26	10. 8	6. 40	1. 51
27	11. 22	7. 17	2. 47
28	——	8. 2	3. 45
29	0. 28 Matin.	8. 58	4. 44
30	1. 24	10. 2	5. 43
31	2. 11	11. 14	6. 41

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	PLANÈTES. Coucher. h. m.	PLANÈTES. Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	6. 26 Matin.	3. 54 Soir.	11. 10 Mat.
11	6. 19	4. 51	11. 35
21	6. 9	6. 0	0. 5 S.
♀	VÉNUS.		
1	6. 15 Matin.	3. 46 Soir.	11. 0 Matin.
11	6. 1	4. 16	11. 9
21	5. 46	4. 47	11. 16
♂	MARS.		
1	3. 6 Matin.	11. 0 Matin.	7. 3 Matin.
11	2. 56	10. 46	6. 51
21	2. 43	10. 34	6. 38
♃	JUPITER.		
1	7. 41 Matin.	8. 10 Soir.	1. 54 Soir.
11	7. 5	7. 43	1. 23
21	6. 29	7. 17	0. 53
♄	SATURNE.		
1	5. 53 Matin.	3. 0 Soir.	10. 26 Matin.
11	5. 16	2. 26	9. 50
21	4. 40	1. 52	9. 15
♅	URANUS.		
1	7. 31 Matin.	7. 51 Soir.	1. 40 Soir.
11	6. 52	7. 19	1. 3
21	6. 14	6. 38	0. 26

D. Q. le 1, à 10 h. 31 m. du mat.
N. L. le 8, à 6 h. 54 m. du mat.
P. Q. le 16, à 2 h. 10 m. du mat.
P. L. le 23, à 8 h. 36 m. du soir.
D. Q. le 30, à 5 h. 18 m. du soir.

Jours du mois.	AVRIL. — Soleil dans le Taureau, le 20, à 6 h. 12 m. du matin.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.
		h. m	h. m	d. m
1	M. S. Hugues, év.	5. 39	6. 30	4. 36
2	M. S. Franç. de P.	5. 36	6. 32	4. 59
3	J. S. Richard.	5. 34	6. 34	5. 22
4	V. S. Ambroise.	5. 32	6. 35	5. 45
5	S. S. Vincent.	5. 30	6. 37	6. 8
6	D. S. Guillaume.	5. 28	6. 38	6. 30
7	L. S. Albert, erm.	5. 25	6. 40	6. 53
8	M. S. Edèse.	5. 23	6. 42	7. 15
9	M. Ste Vaudru, ab.	5. 20	6. 43	7. 38
10	J. S. Macaire.	5 18	6. 45	8 0
11	V. S. Léon.	5. 16	6. 47	8 22
12	S. S. Jules, pape.	5. 14	6. 48	8. 44
13	D. S. Justin.	5. 12	6. 50	9. 6
14	L. S. Tiburce.	5. 10	6. 51	9. 28
15	M. Ste Anastasie.	5. 8	6. 53	9. 49
16	M. S. Fructueux.	5. 6	6. 55	10. 10
17	J. S. Anicet, pape	5. 4	6. 56	10. 32
18	V. S. Parfait, pape.	5. 2	6. 58	10. 52
19	S. S. Elphège.	5. 0	6. 59	11. 13
20	D. Ste Hildegonde.	4. 58	7. 1	11. 34
21	L. S. Anselme.	4. 56	7. 2	11. 54
22	M. S. Opportune.	4. 54	7. 4	12. 15
23	M. S. George, m.	4. 52	7. 6	12. 35
24	J. Ste Beuve.	4. 50	7. 8	12. 54
25	V. S. Marc, évang.	4. 48	7. 9	13. 14
26	S. S. Clet, pape.	4. 46	7. 11	13. 33
27	D. S. Policarpe.	4. 43	7. 12	13. 53
28	L. *Les Rogations.*	4. 42	7. 14	14. 12
29	M. S. Robert, abb.	4 40	7. 15	14. 30
30	M. S. Eutrope.	4. 38	7. 16	14. 49

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h.

Jours du mois.	LUNE. Lever.	LUNE. Coucher	LUNE. Passage au méridien
	h. m.	h. m.	h. m.
1	2. 48 Matin.	0. 30 Soir.	7. 36 Matin.
2	3. 19	1. 45	8. 28
3	3. 46	3. 0	9. 18
4	4. 10	4. 15	10. 6
5	4. 33	5. 27	10. 54
6	4. 56	6. 38	11. 42
7	5. 21	7. 48	0. 29 Soir.
8	5. 48	8. 55	1. 17
9	6. 19	9. 58	2. 5
10	6. 56	10. 56	2. 54
11	7. 38	11. 46	3. 42
12	8. 26	——	4. 31
13	9. 21	0. 31 Matin.	5. 19
14	10. 20	1. 8	6. 5
15	11. 22	1. 40	6. 51
16	0. 26 Soir.	2. 8	7. 37
17	1. 35	2. 33	8. 22
18	2. 44	2. 56	9. 8
19	3. 56	3. 19	9. 56
20	5. 11	3. 42	10. 46
21	6. 29	4. 8	11. 39
22	7. 48	4. 38	——
23	9. 5	5. 12	0. 35 Matin.
24	10. 16	5. 55	1. 34
25	11. 18	6. 50	2. 35
26	——	7. 54	3. 36
27	0. 9 Matin.	9. 5	4. 35
28	0. 49	10. 20	5. 32
29	1. 23	11. 36	6. 25
30	1. 50	0. 50 S.	7. 16

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever.	PLANÈTES. Coucher.	PLANÈTES. Passage au méridien
	h. m.	h. m.	h. m.
☿	MERCURE.		
1	5. 54 Matin.	7. 28 Soir.	0. 41 Soir.
11	5. 38	8. 38	1. 8
21	5. 16	9. 3	1. 10
♀	VÉNUS.		
1	5. 26 Matin.	5. 20 Soir.	11. 23 Matin.
11	5. 8	5. 50	11. 29
21	4. 50	6. 21	11. 35
♂	MARS.		
1	2. 27 Matin.	10. 22 Matin.	6. 24 Matin.
11	2. 10	10. 12	6. 10
21	1. 51	10. 2	5. 56
♃	JUPITER.		
1	5. 51 Matin.	6. 49 Soir.	0. 19 S.
11	5. 15	6. 23	11. 49 Mat.
21	4. 40	5. 57	11. 18
♄	SATURNE.		
1	3. 59 Matin.	1. 14 Soir.	8. 36 Matin.
11	3. 21	0. 39	7. 59
21	2. 43	0. 3	7. 23
♅	URANUS.		
1	5. 32 Matin.	5. 59 Soir.	11. 45 Matin.
11	4. 53	5. 22	11. 7
21	4. 15	4. 46	10. 30

N. L. le 6, à 7 h. 58 m. du soir. | P. L. le 22, à 7 h. 30 m. du mat.
P. Q. le 14, à 9 h. 41 m. du soir. | D. Q. le 28, à 11 h. 37 m. du soir.

Jours du mois.	MAI. — Soleil dans les Gémeaux, le 21, à 6 h. 24 m. du matin.		SOLEIL.		
			Lever.	Couch.	Décl.
			h. m.	h. m.	d. m.
1	J.	ASCENSION.	4. 36	7. 18	15. 7
2	V.	S. Athanase.	4. 34	7. 20	15. 25
3	S.	Inv. Ste Croix.	4. 32	7. 21	15. 43
4	D.	Ste Monique.	4. 31	7. 23	16. 0
5	L.	Conv. S. Aug.	4. 29	7. 25	16. 17
6	M.	S. Jean P. L.	4. 27	7. 26	16 34
7	M.	S. Stanislas.	4. 25	7. 27	16. 51
8	J.	S. Désiré, évêq.	4. 24	7. 29	17. 8
9	V.	S. Grégoire.	4. 22	7. 31	17. 24
10	S.	S. Gordien.	4. 20	7. 32	17. 39
11	D.	PENTECOTE.	4. 19	7. 34	17. 55
12	L.	S. Pancrace.	4. 17	7. 35	18. 10
13	M.	S. Servais.	4. 16	7. 37	18. 25
14	M.	S. Boniface.	4. 14	7. 38	18. 40
15	J.	S. Isidore.	4. 13	7. 39	18. 54
16	V.	S. Jean Nép., m.	4. 11	7. 41	19. 8
17	S.	S. Pascal.	4. 10	7. 43	19. 22
18	D.	*La Trinité.*	4. 9	7. 44	19. 35
19	L.	S. Yves.	4. 7	7. 46	19. 48
20	M.	S. Bernadin.	4. 6	7. 47	20. 1
21	M.	Ste Hospice.	4. 5	7. 48	20. 13
22	J.	FÊTE-DIEU.	4. 4	7. 49	20. 25
23	V.	S. Guibert.	4. 3	7. 51	20. 36
24	S.	S. Donatien.	4. 1	7. 52	20. 48
25	D.	S. Urbain.	4. 0	7. 53	20. 59
26	L.	S. Quadrat.	3. 59	7. 54	21. 9
27	M.	S. Hildevert.	3. 58	7. 56	21. 19
28	M.	S. Germain.	3. 57	7. 57	21. 29
29	J.	S. Robert, abb.	3. 56	7. 58	21. 39
30	V.	S. Félix.	3. 56	7. 59	21. 48
31	S.	Ste Pétronille.	3. 55	8. 0	21. 56

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 25

LUNE.

Jours du mois.	Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	2. 14 Matin.	2. 4 Soir.	8. 4 Matin.
2	2. 37	3. 15	8. 51
3	3 1	4. 26	9. 38
4	3. 25	5. 34	10. 25
5	3. 50	6. 42	11. 12
6	4. 19	7. 46	11. 59
7	4. 53	8. 46	0. 47 Soir.
8	5. 33	9. 39	1. 36
9	6. 20	10. 26	2. 25
10	7. 14	11. 6	3. 13
11	8. 11	11. 40	4. 0
12	9. 11	—	4. 46
13	10. 13	0. 10 Matin.	5. 31
14	11. 18	0. 35	6. 15
15	0. 26 Soir.	0. 58	7. 0
16	1. 35	1. 20	7. 45
17	2. 46	1. 43	8. 33
18	4. 2	2. 7	9. 24
19	5. 20	2. 34	10. 18
20	6. 38	3. 5	11. 16
21	7. 54	3. 45	—
22	9. 2	4. 35	0 17 Matin.
23	10. 0	5. 36	1. 20
24	10. 46	6. 47	2. 22
25	11. 23	8. 3	3. 22
26	11. 53	9. 22	4. 19
27	—	10. 39	5. 12
28	0 20 Matin.	11. 55	6. 2
29	0. 43	1. 7 Soir.	6. 50
30	1. 6	2. 18	7. 37
31	1. 30	3. 27	8. 23

PLANÈTES.

Jours du mois.	Lever. h. m.	Coucher. h. m	Passage au méridien h. m.
☿ MERCURE.			
1	4. 48 Matin.	8. 27 Soir.	0. 38 S.
11	4. 15	7. 4	11. 40 Mat.
21	3. 42	5 58	10. 50
♀ VÉNUS.			
1	4. 32 Matin.	6. 52 Soir.	11 43 Mat.
11	4. 20	7. 23	11. 51
21	4 11	7. 53	0. 2 S.
♂ MARS.			
1	1. 31 Matin.	9. 53 Matin.	5. 41 Matin.
11	1. 13	9. 43	5. 26
21	0. 44	9 31	5. 7
♃ JUPITER.			
1	4. 4 Matin.	5. 31 Soir.	10. 48 Matin.
11	3. 31	5. 5	10. 17
21	2 55	4. 37	9 46
♄ SATURNE.			
1	2. 5 Matin.	11. 27 Matin.	6. 45 Matin.
11	1. 27	10. 50	6. 7
21	0. 48	10. 11	5. 28
♅ URANUS.			
1	3. 36 Matin.	4. 10 Soir.	9. 52 Matin.
11	2. 58	3. 33	9 15
21	2. 19	2. 56	8 37

N. L. le 6, à 10 h. 15 m. du mat.
P. Q. le 14, à 2 h. 26 m. du soir.
P. L. le 21, à 4 h. 16 m. du soir.
D. Q. le 28, à 6 h. 43 m. du mat.

Jours du mois.	JUIN. — Soleil dans l'Écrevisse, le 21, à 3 h. 0 m. du soir.	SOLEIL. Lever.			Temps moy. au midi vrai.	Age de la Lune.
		Lever.	Couch.	Décl.		
		h. m.	h. m.	d. m.	h. m. s.	
1	D. S. Pamphile.	3. 54	8. 1	22. 5	11. 57. 28	27
2	L. S. Erasme.	3. 53	8. 2	22. 13	11. 57. 38	28
3	M. Ste Clotilde.	3. 52	8. 3	22. 20	11. 57. 47	29
4	M. S. Optat, évêq.	3. 51	8. 4	22. 27	11. 57. 57	30
5	J. S. Boniface.	3. 51	8. 5	22. 34	11. 58. 8	1
6	V. Ste Amélie.	3. 50	8. 6	22. 41	11. 58. 18	2
7	S. S. Robert.	3. 50	8. 7	22. 46	11. 58. 29	3
8	D. S. Médard, év.	3. 49	8. 7	22. 52	11. 58. 40	4
9	L. S. Vincent.	3. 49	8. 8	22. 57	11. 58. 52	5
10	M. S. Landry.	3. 48	8. 9	23. 2	11. 59. 4	6
11	M. S. Barnabé, ap.	3. 48	8. 10	23. 6	11. 59. 16	7
12	J. S. Basilide.	3. 48	8. 10	23. 10	11. 59. 28	8
13	V. S. Ant. de Pad.	3. 48	8. 11	23. 14	11. 59. 40	9
14	S. S. Basile.	3. 48	8. 12	23. 17	11. 59. 53	10
15	D. S. Modeste.	3. 48	8. 12	23. 20	0. 0. 5	11
16	L. S. Fargeau.	3. 48	8. 13	23. 22	0. 0. 18	12
17	M. S. Avit.	3. 48	8. 13	23. 24	0. 0. 31	13
18	M. S. Amand.	3. 48	8. 14	23. 25	0. 0. 43	14
19	J. S. Gerv. S. Pr.	3. 48	8. 14	23. 27	0. 0. 56	15
20	V. S. Silvère.	3. 48	8. 14	23. 27	0. 1. 9	16
21	S. S. Leufroi.	3. 48	8. 15	23. 27	0. 1. 22	17
22	D. S. Paulin, év.	3 48	8. 15	23. 27	0. 1. 35	18
23	L. S. Lanfran.	3. 48	8. 15	23. 27	0. 1. 48	19
24	M. Nat. S. Jean-B.	3. 49	8. 15	23. 26	0. 2. 0	20
25	M. S. Prosper.	3. 49	8. 15	23. 24	0 2. 13	21
26	J. S. Baboleín.	3. 50	8. 15	23. 23	0. 2. 26	22
27	V. S. Crescent.	3. 50	8. 15	23. 20	0. 2. 38	23
28	S. S. Irénée.	3. 51	8. 14	23. 18	0. 2. 51	24
29	D. S. Pierre, apôt.	3. 51	8 14	23. 15	0. 3. 3	25
30	L. Com. de S. Paul.	3. 52	8. 14	23. 11	0. 3. 15	26

Les jours croissent, jusqu'au 22, de 0 h. 20 m., puis décroissent, jusqu'au 30, de 0 h. 5 m.

LUNE.

Jours du mois.	Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	1. 55 Matin.	4. 33 Soir.	9. 9 Matin.
2	2. 22	5. 38	9. 56
3	2. 54	6. 39	10. 44
4	3. 31	7. 35	11. 32
5	4. 15	8. 23	0. 21 Soir.
6	5. 5	9. 5	1. 9
7	6. 1	9. 42	1. 56
8	7. 0	10. 12	2. 42
9	8. 3	10. 39	3. 27
10	9. 6	11. 2	4. 11
11	10. 12	11. 24	4. 55
12	11. 19	11. 46	5. 39
13	0. 28 Soir.	——	6. 24
14	1. 39	0. 8 Matin.	7. 12
15	2. 54	0. 33	8. 3
16	4. 10	1. 1	8. 58
17	5. 26	1. 35	9. 56
18	6. 39	2. 18	10. 58
19	7. 43	3. 14	——
20	8. 37	4. 21	0. 2 Matin.
21	9. 20	5. 37	1. 5
22	9. 54	6. 58	2. 5
23	10. 23	8. 19	3. 2
24	10. 49	9. 38	3. 56
25	11. 12	10. 54	4. 46
26	11. 35	0. 7 Soir.	5. 34
27	——	1. 17	6. 20
28	0. 0 Matin.	2. 24	7. 7
29	0. 27	3. 30	7. 54
30	0. 58	4. 33	8. 41

PLANÈTES.

Jours du mois.	Lever. h. m	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m
☿	**MERCURE.**		
1	3. 12 Matin.	5. 37 Soir.	10. 24 Matin.
11	2. 54	5. 58	10. 26
21	2. 52	6. 50	10. 52
♀	**VÉNUS.**		
1	4. 8 Matin.	8. 24 Soir.	0. 16 Soir.
11	4. 13	8. 47	0. 30
21	4. 28	9. 1	0. 44
♂	**MARS.**		
1	0. 16 M.	9. 15 Matin.	4. 45 Matin.
11	11. 50 Soir.	8. 58	4. 23
21	11. 22	8. 37	3. 58
♃	**JUPITER.**		
1	2. 16 Matin.	4. 8 Soir.	9. 12 Matin.
11	1. 41	3. 40	8. 40
21	1. 6	3. 11	8. 8
♄	**SATURNE.**		
1	0. 5 M.	9. 28 Matin.	4. 45 Matin.
11	11. 25 Soir.	8. 47	4. 5
21	10. 45	8. 6	3. 25
♅	**URANUS.**		
1	1. 37 Matin.	2. 15 Soir.	7. 55 Matin.
11	0. 58	1. 37	7. 16
21	0. 19	0. 59	6. 38

N. L. le 5, à 1 h. 25 m. du mat. | P. L. le 19, à 11 h 35 m. du soir.
P. Q. le 13, à 4 h. 1 m. du mat. | D. Q. le 26, à 3 h. 44 m. du soir.

Jours du mois.	JUILLET. — Soleil dans le Lion, le 23, à 1 h. 58 m. du matin.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moy. au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	*h. m.*	*d. m.*	*h. m. s.*	
1	M. S. Rombaut, év.	3. 52	8. 14	23. 7	0. 3. 27	27
2	M. Vis. de la Vierge	3. 53	8. 13	23. 3	0. 3. 38	28
3	J. S. Anatole, év.	3. 54	8. 13	22. 58	0. 3. 49	29
4	V. Tr. de S. Mart.	3. 54	8. 13	22. 53	0. 4. 0	30
5	S. Ste Zoé, mart.	3. 55	8 12	22. 48	0. 4. 11	1
6	D. S. Adolphe.	3. 56	8. 12	22. 42	0. 4. 21	2
7	L. Ste Aubierge.	3. 56	8. 11	22. 36	0. 4. 31	3
8	M. Ste Elisabeth.	3. 57	8. 11	22. 29	0. 4. 41	4
9	M. S. Cyrille.	3. 58	8. 10	22. 22	0. 4. 50	5
10	J. Ste Félicité.	3. 59	8. 10	22. 15	0. 4. 59	6
11	V. S. Benoît.	4. 0	8. 9	22. 7	0. 5. 7	7
12	S. S. Gualbert.	4. 2	8. 8	21. 59	0. 5. 15	8
13	D. S. Turiaf, évêq.	4. 3	8. 7	21. 50	0. 5. 22	9
14	L. S. Bonaventure.	4. 4	8. 6	21. 41	0. 5. 29	10
15	M. S. Henri, emp.	4. 5	8. 5	21. 32	0. 5. 35	11
16	M. S. Eustathe, év.	4. 5	8. 4	21. 22	0 5. 41	12
17	J. S. Alexis.	4. 6	8. 3	21. 12	0. 5. 47	13
18	V. S. Frédéric.	4. 8	8. 2	21. 2	0. 5. 51	14
19	S. S. Vincent de P.	4. 9	8. 1	20. 51	0. 5. 56	15
20	D. Ste Marguerite	4. 11	8. 0	20. 40	0. 5. 59	16
21	L. S. Victor, mart.	4. 12	7. 59	20. 29	0. 6. 3	17
22	M. Ste Marie-Mad.	4. 13	7. 58	20. 17	0. 6. 5	18
23	M. S. Apollinaire.	4. 15	7. 56	20. 5	0. 6. 7	19
24	J. Ste Christine.	4. 16	7. 55	19. 52	0. 6. 9	20
25	V. S. Jacques le m.	4. 17	7. 54	19. 40	0 6. 10	21
26	S. Ste Anne.	4. 19	7. 52	19. 26	0. 6. 10	22
27	D. S. Edouard.	4. 20	7. 51	19. 13	0. 6. 10	23
28	L. S. Nazaire.	4. 21	7. 50	18. 59	0. 6. 9	24
29	M. Ste Marthe.	4. 23	7. 49	18. 45	0. 6. 8	25
30	M. S. Alphonse.	4. 24	7. 47	18. 31	0. 6. 6	26
31	J. S. Ignace de L.	4. 26	7. 45	18. 16	0. 6. 3	2[illegible]

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 5 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	LUNE. Coucher h. m.	LUNE. Passage au méridien h. m.
1	1. 32 Matin.	5. 30 Soir.	9. 29 Matin.
2	2. 13	6. 21	10. 18
3	3. 1	7. 5	11. 6
4	3. 54	7. 44	11. 53
5	4. 53	8. 16	0. 40 Soir.
6	5. 54	8. 44	1. 26
7	6. 58	9. 8	2. 10
8	8. 4	9. 31	2. 54
9	9. 9	9. 52	3. 38
10	10. 17	10. 14	4. 22
11	11. 25	10. 36	5. 7
12	0. 36 Soir.	11. 2	5. 55
13	1. 49	11. 33	6. 46
14	3. 4	——	7. 41
15	4. 16	0. 11 Matin.	8. 40
16	5. 24	0. 59	9. 42
17	6. 22	1. 58	10. 45
18	7. 11	3. 8	11. 47
19	7. 49	4. 27	——
20	8. 21	5. 49	0. 46 Matin.
21	8. 49	7. 11	1. 42
22	9. 15	8. 31	2. 35
23	9. 39	9. 48	3. 26
24	10. 9	11. 1	4. 15
25	10. 30	0. 12 Soir.	5. 3
26	10. 59	1. 20	5. 50
27	11. 33	2. 24	6. 38
28	——	3. 23	7. 26
29	0. 12 Matin.	4. 16	8. 14
30	0. 58	5. 3	9. 2
31	1. 50	5. 44	9. 50

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	PLANÈTES. Coucher. h. m.	PLANÈTES. Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	3. 21 Matin.	7. 57 Soir.	11. 39 M.
11	4. 25	8. 41	0. 33 Soir.
21	5. 36	8. 52	1. 14
♀	VÉNUS.		
1	4. 49 Matin.	9. 6 Soir.	0. 58 Soir.
11	5. 17	9. 4	1. 11
21	5. 47	8. 55	1. 21
♂	MARS.		
1	10. 52 Soir.	8. 10 Matin.	3. 30 Matin.
11	10. 20	7. 37	2. 58
21	9. 45	6. 57	2. 20
♃	JUPITER.		
1	0. 30 M.	2. 42 Soir.	7. 35 Matin.
11	11. 54 Soir.	2. 10	7. 2
21	11. 18	1. 38	6. 27
♄	SATURNE.		
1	10. 5 Soir.	7. 24 Matin.	2. 44 Matin.
11	9. 25	6. 41	2. 2
21	8. 45	5. 58	1. 20
♅	URANUS.		
1	11. 40 Soir.	0. 20 S.	5. 59 Matin.
11	11. 1	11. 42 Mat.	5. 20
21	10. 21	11. 2	4. 40

N. L. le 4, à 4 h. 47 m. du soir.
P. Q. le 12, à 2 h. 40 m. du soir.
P. L. le 19, à 6 h. 20 m. du mat.
D. Q. le 26, à 3 h. 38 m. du mat.

Jours du mois.	AOUT. — Sol. dans la Vierge, le 23, à 8 h. 31 m. du matin.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moy. au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	*h. m.*	*d. m.*	*h m. s.*	
1	V. Ste Sophie.	4. 27	7. 44	18. 1	0. 6. 0	28
2	S. S. Etienne, pap.	4. 29	7. 42	17. 46	0. 5. 56	29
3	D. Inv. S. Etienne.	4. 30	7. 40	17. 30	0. 5. 52	1
4	L. S. Dominique.	4. 31	7. 39	17. 14	0. 5. 47	2
5	M. N.-D. aux neiges	4. 33	7. 38	16. 58	0. 5. 42	3
6	M. Transf. de N. S.	4. 34	7. 35	16. 42	0. 5. 35	4
7	J. S. Gaétan.	4. 36	7. 34	16. 25	0 5. 29	5
8	V. S. Justin, mart.	4. 38	7. 32	16. 8	0. 5 21	6
9	S. S. Romain.	4. 39	7. 30	15. 51	0. 5. 13	7
10	D. S. Laurent.	4. 41	7. 28	15. 34	0. 5. 5	8
11	L. S. Gery, évêq.	4. 42	7. 26	15. 16	0. 4. 56	9
12	M. Ste Claire, vierg.	4. 43	7. 24	14. 58	0. 4. 46	10
13	M. S. Hippolyte.	4. 45	7. 23	14. 40	0. 4. 36	11
14	J. S. Eusèbe.	4. 46	7. 21	14. 21	0. 4. 25	12
15	V. ASSOMPTION.	4. 48	7. 19	14. 3	0. 4. 14	13
16	S. S. Roch, conf.	4. 50	7. 17	13. 44	0. 4. 2	14
17	D. S. Mammès.	4. 51	7. 15	13. 25	0. 3. 49	15
18	L. Ste Hélène.	4. 53	7. 14	13. 5	0. 3. 36	16
19	M. S. Louis, évêq.	4. 54	7. 11	12. 46	0. 3. 23	17
20	M. S. Bernard, ab.	4. 56	7. 9	12. 26	0. 3. 9	18
21	J. Ste Emélie.	4. 57	7. 7	12. 6	0 2. 54	19
22	V. S. Symphorien.	4. 58	7. 5	11. 46	0. 2. 40	20
23	S. S. Sidoine.	5. 0	7. 3	11. 26	0. 2. 24	21
24	D. S. Barthélemi.	5. 2	7. 1	11. 5	0. 2. 9	22
25	L. S. Louis, roi.	5. 4	6. 59	10. 45	0. 1 52	23
26	M. S. Zéphirin, p.	5. 5	6. 57	10. 24	0. 1. 36	24
27	M. S. Césaire.	5. 7	6. 54	10. 3	0. 1. 19	25
28	J. S. Médéric, ab.	5. 8	6. 52	9. 42	0. 1. 2	26
29	V. S. Augustin.	5. 10	6. 50	9. 20	0. 0. 44	27
30	S. Ste Rose, vierg.	5. 11	6. 48	8. 59	0. 0. 26	28
31	D. S. Ovide.	5. 13	6. 46	8. 37	0. 0. 8	29

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 48 m.

LUNE.

Jours du mois.	Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	2. 40 Matin.	6. 19 Soir.	10. 38 Mat.
2	3. 47	6. 49	11. 24
3	4. 50	7. 14	0. 9 Soir.
4	5. 55	7. 37	0. 53
5	7. 1	7. 59	1. 37
6	8. 8	8. 21	2. 21
7	9. 16	8. 43	3. 6
8	10. 26	9. 8	3. 53
9	11. 37	9. 36	4. 42
10	0. 49 Soir.	10. 10	5. 34
11	2. 0	10. 52	6. 29
12	3. 8	11. 44	7. 28
13	4. 9	—	8. 28
14	5. 0	0. 47 Matin.	9. 29
15	5. 42	2. 1	10. 28
16	6. 18	3. 20	11. 26
17	6. 49	4. 42	—
18	7. 15	6. 3	0. 21 Matin.
19	7. 40	7. 22	1. 13
20	8. 6	8. 39	2. 4
21	8. 32	9. 53	2. 54
22	9. 1	11. 3	3. 43
23	9. 34	0. 10 Soir.	4. 31
24	10. 12	1. 12	5. 20
25	10. 55	2. 9	6. 9
26	11. 45	2. 59	6. 58
27	—	3. 42	7. 47
28	0. 39 Matin.	4. 19	8. 34
29	1. 39	4. 50	9. 21
30	2. 41	5. 17	10. 6
31	3. 45	5. 42	10. 51

PLANÈTES.

Jours du mois.	Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	**MERCURE.**		
1	6. 40 Matin.	8. 37 Soir.	1. 39 Soir.
11	7. 19	8. 12	1. 46
21	7. 36	7. 38	1. 37
♀	**VÉNUS.**		
1	6. 22 Matin.	8. 40 Soir.	1. 30 Soir.
11	6. 53	8. 22	1. 37
21	7 23	8. 2	1. 42
♂	**MARS.**		
1	9. 3 Soir.	6. 7 Matin.	1. 34 Mat.
11	8. 21	5. 13	0. 46
21	7. 38	4. 18	11. 57 S.
♃	**JUPITER.**		
1	10. 37 Soir.	1. 1 Soir.	5. 48 Matin.
11	10. 0	0. 26	5. 12
21	9. 22	11. 49 M.	4. 34
♄	**SATURNE.**		
1	8. 0 Soir.	5. 10 Matin.	0. 34 M.
11	7. 18	4. 27	11. 51 Soir.
21	6. 37	3. 43	11. 9
♅	**URANUS.**		
1	9. 38 Soir.	10. 18 Matin.	3. 57 Matin.
11	8. 58	9. 38	3. 17
21	8. 18	8. 57	2. 37

N. L. le 3, à 7 h. 42 m. du mat.
P. Q. le 10, à 10 h. 58 m. du soir.
P. L. le 17, à 1 h. 34 m. du soir.
D. Q. le 24, à 6 h. 44 m. du soir.

Jours du mois.	SEPTEMBRE. — Soleil dans la Balance, le 23, à 5 h. 11 m. du matin.	SOLEIL. Lever.	SOLEIL. Couch.	SOLEIL. Décl.	Temps moy. au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	*h. m.*	*d. m.*	*h. m. s.*	
1	L. S. Gilles.	5. 15	6. 44	8. 16	11. 59. 50	30
2	M. S. Lazare.	5. 16	6. 42	7. 54	11. 59. 31	1
3	M. S. Grégoire.	5. 18	6. 40	7. 32	11. 59. 12	2
4	J. Ste Rosalie.	5. 19	6. 37	7. 10	11. 58. 52	3
5	V. S. Bertin, abbé.	5. 20	6. 35	6. 47	11. 58. 33	4
6	S. S. Eleuthère.	5. 22	6. 33	6. 25	11. 58. 13	5
7	D. Ste Reine, vierg.	5. 23	6. 31	6. 2	11. 57. 53	6
8	L. Nat. de la Vierg.	5. 25	6. 29	5. 40	11. 57. 33	7
9	M. S. Omer, évéq.	5 27	6. 27	5. 17	11. 57. 12	8
10	M. S. Nicolas To.	5. 28	6. 25	4. 54	11. 56. 52	9
11	J. S. Hyacinthe.	5. 30	6. 22	4. 32	11. 56. 31	10
12	V. S. Raphaël.	5. 31	6. 20	4. 9	11. 56. 10	11
13	S. S. Maurille.	5. 33	6. 17	3. 46	11. 55. 49	12
14	D. Exalt. Ste Croix.	5. 34	6. 15	3. 23	11. 55. 28	13
15	L. S. Nicomède.	5. 36	6 13	3. 0	11. 55. 7	14
16	M. Ste Euphémie.	5. 38	6. 11	2. 36	11. 54. 45	15
17	M. S. Lambert.	5. 39	6. 9	2. 13	11. 54. 24	16
18	J. S. Jean Chrys.	5. 41	6. 6	1. 50	11. 54. 3	17
19	V. S. Janvier.	5. 42	6. 4	1. 27	11. 53. 42	18
20	S. S. Eustache.	5. 44	6. 2	1. 3	11. 53. 21	19
21	D. S. Mathieu, ap.	5. 45	5. 59	0. 40	11. 53. 0	20
22	L. S. Maurice.	5. 47	5. 57	0. B 17	11. 52. 39	21
23	M. Ste Thècle.	5. 48	5 55	0 A 7	11. 52. 18	22
24	M. S. Andoche.	5. 50	5. 53	0. 30	11. 51. 58	23
25	J. S. Firmin, évé.	5. 51	5. 51	0. 54	11. 51. 37	24
26	V. Ste Justine.	5. 53	3. 48	1. 17	11. 51. 17	25
27	S. S. Côme, S. Da.	5. 55	5. 46	1. 40	11. 50. 57	26
28	D. S. Wencesl., m.	5. 56	5. 44	2. 4	11. 50. 37	27
29	L. S. Michel, arc.	5. 58	5. 41	2. 27	11. 50. 17	28
30	M. S. Jérôme.	5. 59	5. 39	2. 51	11. 49 58	29

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 53 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	4. 51 (Matin.)	6. 5 (Soir.)	11. 35 (M.)
2	5. 58	6. 27	0. 19 (Soir.)
3	7. 6	6. 50	1. 4
4	8. 16	7. 14	1. 51
5	9. 27	7. 41	2. 40
6	10. 40	8. 13	3. 31
7	11. 50	8. 52	4. 25
8	0. 57 (Soir.)	9. 40	5. 21
9	1. 59	10. 38	6 19
10	2. 52	11. 45	7. 17
11	3. 37	——	8. 15
12	4. 14	0. 59 (Matin.)	9. 12
13	4. 46	2. 17	10. 7
14	5. 14	3. 37	11. 0
15	5. 40	4. 56	11. 51
16	6. 6	6. 13	——
17	6. 32	7. 29	0. 41 (Matin.)
18	7. 1	8. 41	1. 31
19	7. 32	9. 52	2. 21
20	8. 8	10. 57	3. 11
21	8. 50	11. 57	4. 1
22	9. 38	0. 50 (Soir.)	4. 50
23	10. 30	1. 37	5. 39
24	11. 27	2. 15	6. 27
25	——	2. 49	7. 13
26	0. 27 (Matin.)	3. 18	7. 59
27	1. 31	3. 43	8. 44
28	2. 37	4. 7	9. 29
29	3. 44	4. 31	10. 14
30	4. 52	4. 53	10. 59

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	7. 12 (Matin.)	6. 50 (Soir.)	1. 1 (S.)
11	5. 47	6. 3	11. 55 (Mat.)
21	4. 22	5. 31	10. 57
♀	VÉNUS.		
1	7. 55 (Matin.)	7. 39 (Soir.)	1. 48 (Soir.)
11	8. 26	7. 19	1 52
21	8. 57	6. 59	1. 58
♂	MARS.		
1	6. 46 (Soir.)	3. 20 (Matin.)	11. 3 (Soir.)
11	6. 0	2. 37	10. 17
21	5. 15	2. 0	9. 36
♃	JUPITER.		
1	8. 39 (Soir.)	11. 6 (Matin.)	3. 51 (Matin.)
11	7. 59	10. 25	3. 11
21	7. 19	9. 43	2. 30
♄	SATURNE.		
1	5. 52 (Soir.)	2. 56 (Matin.)	10. 23 (Soir.)
11	5. 11	2. 13	9. 41
21	4. 30	1. 31	9 0
♅	URANUS.		
1	7. 34 (Soir.)	8. 12 (Matin.)	1. 52 (Matin.)
11	6. 54	7. 30	1. 11
21	6. 14	6. 48	0. 30

N. L. le 1, à 9 h. 52 m. du soir.
P. Q. le 9, à 5 h. 41 m. du mat.
P. L. le 15, à 10 h. 31 m. du soir.
D. Q. le 23, à 0 h. 43 m du soir.

Jours du mois.	OCTOBRE. — Soleil dans le Scorpion, le 23, à 1 h. 24 m. du soir.	SOLEIL. Lever.		SOLEIL. Couch.		SOLEIL. Décl.		Temps moy. au midi vrai.			Age de la Lune.
		h.	*m.*	*h.*	*m.*	*d.*	*m.*	*h.*	*m.*	*s.*	
1	M. S. Remi, évêq.	6.	1	5.	37	3.	14	11.	49.	39	1
2	J. SS. Anges gard.	6.	2	5.	35	3.	37	11.	49.	20	2
3	V. S. Denis l'aré.	6.	4	5.	33	4.	1	11.	49.	1	3
4	S. S. François d'A.	6.	6	5.	31	4	24	11.	48.	43	4
5	D. Ste Aure, vierge.	6	8	5.	28	4.	47	11.	48.	25	5
6	L. S. Bruno, inst.	6.	9	5.	26	5.	10	11.	48.	8	6
7	M. Ste Julie.	6.	11	5.	24	5.	33	11.	47.	51	7
8	M. Ste Brigitte.	6.	12	5.	21	5.	56	11.	47.	34	8
9	J. S. Denis, évêq.	6.	14	5.	19	6.	19	11.	47.	18	9
10	V. S. Paulin.	6	15	5.	17	6.	42	11.	47.	2	10
11	S. SS. Nicaise, etc.	6.	17	5.	15	7.	4	11.	46.	46	11
12	D. S. Wilfrid.	6.	19	5.	13	7.	27	11.	46.	32	12
13	L. S. Géraud, c.	6.	20	5.	11	7.	50	11.	46.	17	13
14	M. S. Caliste, pap.	6.	22	5.	9	8.	12	11.	46.	3	14
15	M. Ste Thérèse.	6.	24	5.	7	8.	34	11.	45.	50	15
16	J. S. Gal, abbé.	6.	25	5.	4	8.	56	11.	45.	37	16
17	V. Ste Estelle.	6.	27	5.	2	9.	19	11.	45.	25	17
18	S. S. Luc, évang.	6.	28	5.	0	9.	40	11.	45.	13	18
19	D. S. Savinien.	6.	30	4.	58	10.	2	11.	45.	2	19
20	L. S. Caprais.	6.	32	4.	57	10.	24	11.	44.	52	20
21	M. Ste Ursule.	6.	34	4.	54	10.	45	11.	44.	42	21
22	M. S. Mellon, év.	6.	36	4.	52	11.	7	11.	44.	33	22
23	J. S. Hilarion.	6.	37	4.	50	11.	28	11.	44.	25	23
24	V. S. Magloire.	6.	39	4.	48	11.	49	11.	44.	17	24
25	S. SS. Crépin et C.	6.	40	4.	46	12.	9	11.	44.	10	25
26	D. S. Evariste.	6.	42	4.	44	12.	30	11.	44.	4	26
27	L. S. Frumence.	6	44	4.	43	12.	51	11.	43.	59	27
28	M. S. Simon.	6.	45	4.	41	13.	11	11.	43.	54	28
29	M. S Narcisse.	6.	47	4.	39	13.	31	11.	43.	50	29
30	J. S. Lucain.	6.	49	4.	37	13.	51	11.	43.	47	30
31	V. S. Quentin.	6.	51	4.	35	14.	10	11.	43.	45	1

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 56 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien. h. m.
1	6. 2 Matin.	5. 18 Soir.	11. 46 M.
2	7. 14	5. 44	0. 35 Soir.
3	8. 27	6. 16	1. 26
4	9. 40	6. 53	2. 20
5	10. 50	7. 38	3. 16
6	11. 53	8. 33	4. 14
7	0. 48 Soir.	9. 37	5. 12
8	1. 36	10. 47	6. 10
9	2. 14	—	7. 6
10	2. 46	0. 3 Matin.	7. 59
11	3. 15	1. 20	8. 51
12	3. 42	2. 37	9. 42
13	4. 7	3. 53	10. 32
14	4. 32	5. 8	11. 21
15	4. 59	6. 21	—
16	5. 30	7. 32	0. 11 Matin.
17	6. 4	8. 39	1. 1
18	6. 44	9. 43	1. 51
19	7. 30	10. 40	2. 41
20	8. 20	11. 29	3. 31
21	9. 16	0. 11 Soir.	4. 19
22	10. 16	0. 47	5. 6
23	11. 18	1. 18	5. 52
24	—	1. 44	6. 37
25	0. 21 Matin.	2. 9	7. 22
26	1. 26	2. 32	8. 6
27	2. 33	2. 54	8. 50
28	3. 42	3. 18	9. 36
29	4. 54	3. 44	10. 25
30	6. 8	4. 13	11. 16
31	7. 22	4. 50	0. 10 S.

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien. h. m.
☿	MERCURE.		
1	4. 21 Matin.	5. 18 Soir.	10. 50 Matin.
11	5. 11	5. 7	11. 9
21	6. 11	4. 55	11. 33
♀	VÉNUS.		
1	9. 28 Matin.	6. 42 Soir.	2. 5 Soir.
11	9. 58	6. 28	2. 14
21	10. 28	6. 21	2. 24
♂	MARS.		
1	4. 32 Soir.	1. 30 Matin.	9. 1 Soir.
11	3. 53	1. 8	8. 30
21	3. 16	0. 51	8. 2
♃	JUPITER.		
1	6. 37 Soir.	8. 59 Matin.	1. 47 Matin.
11	5. 56	8. 13	1. 3
21	5. 13	7. 26	0. 18
♄	SATURNE.		
1	3. 50 Soir.	0. 59 Mat.	8. 19 Soir.
11	3. 10	0. 10	7. 39
21	2. 31	11. 30 S.	6. 59
♅	URANUS.		
1	5. 34 Soir.	6. 6 Matin.	11. 49 Soir.
11	4. 54	5. 25	11. 8
21	4. 14	4. 43	10. 27

N. L. le 1, à 11 h. 16 m. du mat.
P. Q le 8, à 11 h. 48 m. du mat.
P. L. le 15, à 10 h. 14 m. du mat.
D. Q. le 23, à 8 h. 32 m. du mat.
N. L. le 30, à 11 h. 59 m. du soir.

Jours du mois.	NOVEMBRE. — Soleil dans le Sagittaire, le 22, à 9 h. 58 m. du matin.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moy. au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	h. m.	d. m.	h. m. s.	
1	S. TOUSSAINT.	6. 53	4. 33	14. 29	11. 43. 43	2
2	D. Les Trépassés.	6. 54	4. 32	14. 49	11. 43. 42	3
3	L. S. Hubert.	6. 56	4. 30	15. 7	11. 43. 42	4
4	M. S. Charles.	6. 58	4. 28	15. 26	11. 43. 43	5
5	M. Ste Bertille.	6. 59	4. 27	15. 44	11 43. 45	6
6	J. S. Léonard.	7. 1	4. 25	16. 3	11. 43. 47	7
7	V. S. Willebrod.	7. 3	4. 23	16. 20	11. 43. 51	8
8	S. S. Ernest.	7. 5	4. 23	16. 38	11. 43. 55	9
9	D. S. Mathurin.	7. 6	4. 20	16. 55	11 44. 0	10
10	L. S. Léon, le Gr.	7. 8	4. 19	17. 12	11. 44. 6	11
11	M. S. Martin, évê.	7. 10	4. 17	17. 29	11. 44. 12	12
12	M. S. René.	7. 11	4. 16	17. 45	11. 44. 20	13
13	J. S. Brice, évêq.	7. 13	4. 15	18. 1	11. 44. 28	14
14	V. S. Bertrand.	7. 15	4. 13	18. 17	11. 44. 37	15
15	S. S. Eugène.	7. 16	4. 12	18. 33	11. 44. 47	16
16	D. S. Edme.	7. 18	4. 10	18. 48	11. 44. 58	17
17	L. S. Agnan, évê.	7. 20	4. 9	19. 2	11. 45. 10	18
18	M S. Odon.	7. 22	4. 8	19. 17	11. 45. 22	19
19	M. Ste Elisabeth.	7. 23	4. 6	19. 31	11. 45. 36	20
20	J. S. Edmond.	7. 25	4. 5	19. 45	11. 45. 50	21
21	V. Présent. Ste Vier.	7. 26	4. 4	19. 58	11. 46. 5	22
22	S. Ste Cécile.	7. 27	4. 4	20. 11	11. 46. 21	23
23	D. S. Clément.	7. 29	4. 3	20. 24	11. 46. 37	24
24	L. S. Séverin.	7. 31	4. 1	20. 36	11. 46. 55	25
25	M. Ste Catherine.	7. 33	4. 0	20. 48	11. 47. 13	26
26	M. Ste Gen. des ar.	7. 34	3. 59	20. 59	11. 47. 32	27
27	J. S. Siméon.	7. 36	3. 59	21. 11	11. 47. 52	28
28	V. S. Malo.	7. 37	3. 58	21. 21	11. 48. 12	29
29	S. S. Saturnin.	7. 39	3. 57	21. 32	11. 48. 33	1
30	D. Dim. de l'avent.	7. 40	3. 57	21. 41	11. 48. 55	2

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 25 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	LUNE. Coucher h. m.	LUNE. Passage au méridien h. m
1	8. 35 Matin	5. 33 Soir.	1. 7 Soir.
2	9. 43	6. 26	2. 6
3	10. 43	7. 28	3. 6
4	11. 33	8. 39	4. 5
5	0. 15 Soir.	9. 54	5. 2
6	0. 50	11. 10	5. 56
7	1. 19	———	6. 48
8	1. 45	0. 26 Matin	7. 38
9	2. 10	1. 40	8. 27
10	2. 35	2. 54	9. 15
11	3. 1	4. 6	10. 3
12	3. 29	5. 16	10. 52
13	4. 2	6. 25	11. 42
14	4. 39	7. 30	———
15	5. 22	8. 29	0. 32 Matin.
16	6. 12	9. 21	1. 22
17	7. 6	10. 7	2. 12
18	8. 4	10. 45	3. 0
19	9. 4	11. 18	3. 46
20	10. 7	11. 46	4. 31
21	11. 11	0. 11 Soir.	5. 15
22	———	0. 34	5. 59
23	0. 15 Matin.	0. 56	6. 42
24	1. 22	1. 18	7. 26
25	2. 31	1. 42	8. 13
26	3. 43	2. 10	9. 2
27	4. 56	2. 42	9. 54
28	6. 11	3. 22	10. 50
29	7. 24	4. 11	11. 50
30	8. 30	5. 12	0. 51 S.

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	PLANÈTES. Coucher. h. m.	PLANÈTES. Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	7. 14 Matin.	4. 41 Soir.	11. 57 M.
11	8. 7	4. 33	0. 20 Soir.
21	8. 56	4. 35	0. 45
♀	VÉNUS.		
1	10. 55 Matin.	6. 20 Soir.	2. 37 Soir.
11	11. 12	6. 28	2. 49
21	11. 18	6. 44	3. 1
♂	MARS.		
1	2. 37 Soir.	0. 36 Matin.	7. 36 Soir.
11	2. 3	0. 26	7. 14
21	1. 31	0. 17	6. 53
♃	JUPITER.		
1	4. 27 Soir.	6. 34 Matin.	11. 30 Soir.
11	3. 44	5. 47	10. 45
21	3. 2	5. 1	10. 1
♄	SATURNE.		
1	1. 48 Soir.	10. 47 Soir.	6. 17 Soir.
11	1. 9	10. 10	5. 39
21	0. 31	9. 33	5. 1
♅	URANUS.		
1	3. 30 Soir.	3. 58 Matin.	9. 43 Soir.
11	2. 50	3. 17	9. 2
21	2. 10	2. 36	8. 22

P. Q. le 6, à 6 h. 32 m. du soir. | D. Q. le 22, à 4 h. 43 m. du mat.
P. L. le 14, à 1 h. 12 m. du mat. | N L. le 29, à 11 h. 59 m du mat.

Jours du mois.	DÉCEMBRE. — Soleil dans le Capricorne, le 21, à 10 h. 44 m. du soir.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moy. au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	h. m.	d. m.	h. m. s.	
1	L. S. Éloi.	7. 41	3. 56	21. 51	11. 49. 18	3
2	M. S. Franç.-Xav.	7. 43	3. 55	22. 0	11. 49. 41	4
3	M. S. Mirocle, év.	7. 44	3. 55	22. 9	11. 50. 4	5
4	J. Ste Barbe.	7. 45	3. 54	22. 17	11. 50. 29	6
5	V. S. Sabas, abbé.	7. 47	3. 54	22. 25	11. 50. 54	7
6	S. S. Nicolas, év.	7. 48	3. 53	22. 32	11. 51. 19	8
7	D. Ste Fare, vierg.	7. 49	3. 53	22. 39	11. 51. 45	9
8	L. La Conception.	7. 51	3. 53	22. 45	11. 52. 11	10
9	M. Ste Léocadie.	7. 52	3 53	22. 51	11. 52. 38	11
10	M. Ste Valère, vier.	7. 53	3. 52	22. 57	11. 53. 5	12
11	J. S. Damase, pa.	7. 54	3. 52	23. 2	11. 53. 33	13
12	V. S. Valéry.	7. 55	3. 52	23. 7	11. 54. 1	14
13	S. Ste Luce, v. m.	7. 56	3. 52	23. 11	11. 54. 29	15
14	D. S. Nicaise.	7. 57	3. 52	23. 14	11. 54. 58	16
15	L. S. Mesmin.	7. 58	3. 52	23. 18	11. 55. 27	17
16	M. Ste Adelaïde.	7. 58	3. 53	23. 20	11. 55. 56	18
17	M. Ste Begge.	7. 59	3. 53	23. 23	11. 56. 25	19
18	J. S. Gatien, évêq.	8. 0	3. 53	23. 25	11. 56. 55	20
19	V. Ste Meuris, m.	8. 0	3. 54	23. 26	11. 57. 25	21
20	S. S. Philogone.	8. 1	3. 54	23. 27	11. 57. 54	22
21	D. S. Thomas, ap.	8. 1	3. 54	23. 27	11. 58. 24	23
22	L. S. Ischyrion.	8. 2	3. 55	23. 27	11. 58. 54	24
23	M. Ste Victoire.	8. 3	3. 56	23. 27	11. 59. 24	25
24	M. S. Delphin.	8. 3	3. 56	23. 26	11. 59. 55	26
25	J. NOEL.	8. 3	3. 57	23. 24	0. 0. 25	27
26	V. S. Etienne.	8. 4	3. 58	23. 23	0. 0. 54	28
27	S. S. Jean, évêq.	8. 4	3. 58	23. 20	0. 1. 24	29
28	D. SS. Innocents	8. 4	3. 59	23. 17	0. 1. 54	30
29	L. S. Thom. de C.	8. 4	4. 0	23. 14	0. 2. 23	1
30	M. Ste Colombe.	8. 4	4. 1	23. 10	0. 2. 53	2
31	M. S. Sylvestre.	8. 4	4. 2	23. 6	0. 3. 21	3

Les jours décroissent, jusqu'au 22, de 0 h. 22 m; puis croissent, jusqu'au 31, de 0 h. 5 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	9. 26 Matin.	6. 22 Soir.	1. 53 Soir.
2	10. 13	7. 38	2. 53
3	10. 51	8. 56	3. 50
4	11. 23	10. 14	4. 44
5	11. 50	11. 30	5. 35
6	0. 16 Soir.	——	6. 25
7	0. 41	0. 44 Matin.	7. 13
8	1. 5	1. 56	8. 1
9	1. 33	3. 6	8. 49
10	2. 3	4. 15	9. 38
11	2. 38	5. 20	10. 27
12	3. 18	6. 20	11. 16
13	4. 4	7. 15	——
14	4. 57	8. 3	0. 5 Matin.
15	5. 53	8. 44	0. 54
16	6. 53	9. 20	1. 42
17	7. 55	9. 49	2. 28
18	8. 58	10. 15	3. 12
19	10. 2	10. 39	3. 55
20	11. 7	11. 1	4. 38
21	——	11. 22	5. 21
22	0. 12 Matin.	11. 45	6. 5
23	1. 21	0. 10 Soir.	6. 51
24	2. 31	0. 38	7. 40
25	3. 44	1. 13	8. 33
26	4. 57	1. 56	9. 30
27	6. 6	2. 50	10. 30
28	7. 9	3. 56	11. 32
29	8. 3	5. 11	0. 35 Soir.
30	8. 47	6. 31	1. 36
31	9. 22	7. 52	2. 33

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	**MERCURE.**		
1	9. 30 Matin.	4. 49 Soir.	1. 9 Soir.
11	9. 37	5. 9	1. 23
21	8. 51	4. 58	0. 55
♀	**VÉNUS.**		
1	11. 16 Matin.	7. 6 Soir.	3. 10 Soir.
11	11. 5	7. 30	3. 17
21	10. 46	7. 53	3. 19
♂	**MARS.**		
1	0. 59 Soir.	0. 11 Matin.	6. 34 Soir.
11	0. 28	0. 6	6. 16
21	11. 57	0. 1	5. 59
♃	**JUPITER.**		
1	2. 21 Soir.	4. 16 Matin.	9. 18 Soir.
11	1. 40	3. 34	8. 36
21	1. 0	2. 53	7. 55
♄	**SATURNE.**		
1	11. 53 Matin.	8. 58 Soir.	4. 25 Soir.
11	11. 15	8. 23	3. 48
21	10. 38	7. 48	3. 12
♅	**URANUS.**		
1	1. 31 Soir.	1. 56 Matin.	7. 42 Soir.
11	0. 51	1. 16	7. 2
21	0. 11	0. 37	6. 23

P. Q. le 6, à 3 h. 10 m. du mat. | D. Q. le 21, à 11 h. 45 m. du soir.
P. L. le 13, à 7 h. 0 m. du soir. | N. L. le 28, à 11 h 10 m. du soir.

ANCIENNE ACADÉMIE

DE BRUXELLES.

LETTRES PATENTES

D'ÉRECTION DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, Impératrice douairière des Romains, Reine de Hongrie, de Bohême, etc., etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut ; nous étant fait rendre compte de l'état actuel de la société littéraire, qui, avec notre agrément, s'est formée en 1769 dans notre ville de Bruxelles, il nous a été représenté que, pour remplir complétement le but de cet établissement, il serait convenable de lui donner une forme stable et légale, et comme nous adoptons toujours avec plaisir tout ce qui tend à exciter, entretenir et répandre le goût et l'étude des sciences utiles et de la bonne littérature, nous avons érigé et institué, comme par les présentes, nous érigeons et instituons ladite société en corps permanent, sous le titre d'*Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres*, en lui assignant pour la tenue de ses assemblées la salle de notre bibliothèque royale que nous venons de faire adapter et ouvrir à l'usage du public. Voulons que les membres de cette académie se conforment exactement au règlement attaché sous notre contre-scel, à la suite des présentes, tel

que nous l'avons agréé pour déterminer plus particulièrement les objets, l'ordre et la forme de leurs assemblées, conférences et exercices. Permettons par une suite de la confiance que nous avons dans la sagesse et dans les lumières des membres de cette académie, qu'ils puissent faire imprimer, sans avoir recours à l'approbation des censeurs de livres, tant les écrits et productions littéraires qu'ils composeront eux-mêmes, que les mémoires qui, après avoir concouru pour les prix à distribuer chaque année, seront jugés dignes d'être communiqués au public, pourvu que ces écrits, productions et mémoires aient été examinés et approuvés par l'académie. Agréons que ladite académie puisse se choisir, pour l'impression de ces divers ouvrages, un libraire, auquel nous ferons expédier les privilèges convenables. Accordons à cette académie la faculté de se servir, pour toutes les affaires qui la concernent, d'un sceau particulier, consistant dans les armes de Bourgogne, avec la légende *Sigillum Cæsareæ Regiæ Scientiarum et Litterarum Academiæ*, dont le secrétaire perpétuel aura la garde. Finalement, pour donner une marque ultérieure de l'estime particulière que nous accordons aux talents utiles, et à ceux qui savent les cultiver avec succès, nous déclarons, que la qualité d'académicien communiquera à tous ceux qui en seront décorés, et qui ne seraient pas déjà anoblis ou de naissance noble, les distinctions et prérogatives attachées à l'état de noblesse personnelle, et ce en vertu de l'acte de leur admission en cette compagnie. Voulons que l'enregistrement des présentes, pour autant qu'il en échoit, se fasse gratuitement, là et ainsi qu'il appartiendra. Chargeons Son Altesse Royale le duc Charles-Alexandre de Lorraine et de Bar, notre très-cher et très-aimé beau-frère et cousin,

administrateur de la grande-maîtrise en Prusse, grand-maître de l'ordre teutonique en Allemagne et en Italie, notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas, et donnons en mandement à tous nos conseils, justiciers, officiers et sujets, que ce pourra regarder ou toucher ainsi qu'aux rois et hérauts d'armes en nos provinces belgiques, qu'ils fassent et laissent pleinement et paisiblement jouir et user notre dite académie des sciences et belles-lettres, de même que tous les membres qui la composent, de tous les honneurs, priviléges, prérogatives et distinctions qu'il nous a plu d'y attacher, et de tout le contenu en ces présentes, cessant tous contredits et empêchements au contraire; car ainsi nous plaît-il: en témoignage de quoi, nous les avons signées et nous y avons fait mettre notre grand scel.

Donné à Vienne, le 16 décembre, l'an de grâce mil sept cent soixante-douze, et de nos règnes le trente-troisième, paraphé *K. R. vdt.*

(*Signé*) Marie-Thérèse.

Plus bas était : Par l'Impératrice douairière et Reine, contre-signé *A. G. de Lederer,* et y est appendu le grand sceau de S. M. imprimé en cire vermeille, renfermé dans une caisse de fer-blanc.

Nota. Voyez le règlement de l'ancienne académie impériale et royale dans l'*Annuaire* de 1835.

L'académie conserve dans ses archives quatre volumes in-folio, où sont inscrits les procès-verbaux ou *protocoles* des séances. La première séance de la société littéraire eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai 1769. Cette société fut transformée en académie impériale et royale, le 16 décembre 1772, et la première séance fut tenue dans la bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773. La compagnie s'assembla, pour la dernière fois, le 21 mai 1794.

NOUVELLE ACADÉMIE

DE BRUXELLES.

ARRÊTÉ ROYAL

RELATIF A LA RÉORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

Nous Guillaume, etc.

Ayant pris en considération les services rendus aux sciences et aux lettres par l'*académie des sciences et belles-lettres,* établie autrefois à Bruxelles, et ne voulant négliger aucune occasion pour donner des preuves de l'intérêt que nous mettons à l'existence de pareilles institutions, également propres à faire fleurir les lettres et à soutenir l'honneur national ;

Sur la proposition de notre commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. La ci-devant académie des sciences et belles-lettres, établie à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, sera rétablie, autant que possible, de la manière dont elle existait autrefois, et avec les seuls changements que les circonstances exigeront, et que nous déterminerons ultérieurement.

Art. 2. Notre commissaire-général demandera les considérations et l'avis des membres encore vivants de l'académie, sur les changements que le règlement, d'après l'art. 1er de cet arrêté, devra subir, ainsi que sur le choix de nouveaux membres ordinaires et honoraires. Il nous fera ensuite une proposition à cet égard.

(*Signé*) Guillaume.

De la part du Roi : (*Signé*) Falck.

Le 7 mai 1816.

Les *Annuaires* précédents contiennent un autre arrêté royal également en date du 7 mai 1816, qui approuve le règlement de l'académie, présente la liste des membres nommés ou confirmés, fixe la première assemblée au 18 novembre de la même année, et met tous les ans à la disposition de la compagnie quatre médailles, ainsi que des médailles d'accessit, pour être par elle adjugées aux auteurs de mémoires couronnés. Le même arrêté accorde à l'académie un subside annuel de 4,000 florins, pour servir aux frais d'impression, de jetons et autres dépenses ; et, à dater de sa publication, il assure aux anciens membres la jouissance des pensions qu'ils avaient obtenues autrefois.

RÈGLEMENT

POUR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Art. 1er. L'académie des sciences et belles-lettres, fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse, de glorieuse mémoire, et rétablie par arrêté de Sa Majesté, du 7 mai 1816, nº 90, prendra le titre d'*Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres*.

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'académie.

Art. 3. L'académie sera composée de 60 académiciens, dont 12 honoraires et 48 ordinaires (1).

Art. 4. Les honoraires seront tous d'une condition distinguée par leur naissance ou par leurs emplois, et recommandables par leurs connaissances et par leur zèle pour le progrès des bonnes études. Deux d'entre eux pourront être étrangers.

Art. 5. Dix-huit places d'académiciens ordinaires devront nécessairement être remplies par des gens de lettres, domiciliés à Bruxelles, et le directeur, ainsi que le secrétaire de l'académie, seront tirés de ce nombre. Dix-huit autres places pourront être données à des sujets demeurant dans

(1) Par résolution de l'académie, prise à la séance du 7 mai 1837, il a été arrêté qu'il y aura 30 membres pour la classe des sciences, et 18 pour celle des lettres. Depuis 1830, l'académie n'a plus usé de la faculté de nommer des membres honoraires.

toutes les provinces du royaume, et pour le surplus, on pourra faire choix de savants étrangers (1).

Art. 6. Lorsqu'il s'agira de remplir une ou plusieurs places d'académiciens, devenues vacantes, ceux qui seront proposés dans une assemblée, ne pourront être choisis que dans l'assemblée suivante. L'élection se fera par la voie du scrutin, à la pluralité des voix des membres présents; et le président en rendra compte au commissaire-général de l'instruction, des arts et des sciences, pour obtenir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 7. L'académie ne pourra proposer, pour les places d'académiciens ordinaires, que des sujets connus avantageusement par leurs talens distingués et par leur savoir, et estimables d'ailleurs par leurs bonnes mœurs et probité. Il est de nécessité qu'ils aient publié un ouvrage ou offert un mémoire à l'académie.

Art. 8. L'académie s'assemblera une fois chaque mois. Le président fixera, à chaque assemblée, le jour du mois suivant destiné à la prochaine assemblée.

Art. 9. L'assemblée commencera ordinairement à dix heures du matin, mais il dépendra du président de la faire tenir de meilleure heure, de l'étendre pendant la matinée, de la faire continuer l'après-dîner, et au besoin de la reprendre même le lendemain, selon que pourront le de-

(1) Ces articles ne parlent point textuellement de membres *correspondants;* mais le Roi, par son rescrit du 18 octobre 1821, ayant approuvé la nomination faite par l'académie, de MM. *Le Normand* et *De Moléon,* français, résidants à Paris, a ainsi autorisé la nomination de membres de cette catégorie (Voy. le règlem. intér. de l'académie). L'académie ne nomme plus pour membres effectifs que des savants belges ou naturalisés et résidant dans le pays.

mander la nature, l'objet et le nombre d'affaires qu'on aura à y traiter.

Art. 10. Tous les ans, le 7 mai, anniversaire de la restauration de l'académie, on tiendra une assemblée extraordinaire, où l'on proclamera les auteurs des mémoires ou dissertations auxquels un des quatre prix à distribuer par l'académie, dont deux pour la classe des sciences et deux pour celle des belles-lettres, aura été adjugé par elle. On déterminera ensuite les sujets des questions à proposer pour l'année suivante, et l'on finira la séance par la lecture d'un ou plusieurs ouvrages sortis de la plume des académiciens.

Art. 11. L'académie vaquera depuis la fin du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août (1).

Art. 12. Les académiciens ordinaires, établis à Bruxelles, assisteront à toutes les assemblées, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement légitime, dont, dans ce cas, ils devront informer le président, ou en son absence, le directeur ; quant aux honoraires, ils seront toujours invités à s'y rendre pareillement.

Art. 13. Les académiciens ordinaires, non résidants à Bruxelles, mais domiciliés dans le royaume, se rendront chaque année au moins à quatre assemblées, et dans le cas où ils en seront empêchés pour cause légitime, ils en informeront également et d'avance le président, et en l'absence de celui-ci, le directeur.

Art. 14. L'académie aura pour objet, dans ses recherches et son travail, les sciences et les belles-lettres, et particulièrement les mathématiques et la physique, ainsi que la

(1) Voyez le règlement intérieur de l'académie, art. 14.

littérature ancienne et l'histoire naturelle, civile et littéraire des Pays-Bas.

Art. 15. Les mémoires et dissertations que les académiciens remettront à l'assemblée, seront lus dans les séances de la compagnie. Les membres ordinaires sont invités à produire tous les ans au moins un mémoire, dissertation ou autre ouvrage, et ceux qui, pour raison légitime, ne pourraient pas se rendre aux assemblées, adresseront leurs productions au secrétaire de l'académie, qui en fera la lecture dans l'une ou l'autre séance.

Art. 16. Dans les assemblées où se fera la lecture des ouvrages des académiciens, chaque membre pourra proposer ses remarques et ses doutes ou objections, et demander à l'auteur les éclaircissements dont l'une ou l'autre partie de l'ouvrage lui paraîtra être susceptible; les auteurs, de leur côté, auront également droit de demander à leurs collègues le secours de leurs lumières et de leurs connaissances, sur les objets qu'ils se proposent de traiter, et tous les académiciens se porteront avec empressement et complaisance à cette communication mutuelle de notions et de lumières.

Art. 17. Tous les écrits que les académiciens apporteront aux assemblees, seront laissés par eux en mains du secrétaire, et l'académie ne pourra les rendre publics par l'impression que du consentement des auteurs.

Art. 18. Comme les sciences et les belles-lettres présentent également des points et des faits sur lesquels les savants et les auteurs les plus célèbres pensent différemment, l'académie n'adoptera sur les objets de cette espèce aucune opinion déterminée, et laissera à ses membres une entière liberté de sentiment, bien entendu pour autant qu'il n'y entre rien de contraire aux convenances et aux lois de l'État.

Art. 19. L'académie examinera, lorsque le Gouvernement l'ordonne, les projets qui regardent de nouvelles fabriques, manufactures, machines, ou la perfection de quelque art utile, et elle s'expliquera, en même temps, sur le genre et l'étendue des avantages qui pourront dériver de l'exécution de ces projets.

Art. 20. L'académie pourra nommer, quand elle le jugera convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage littéraire dans les Pays-Bas, et leur donnera des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper pendant leur tournée.

Art. 21. Comme il importe que l'académie soit en relation avec les savants tant étrangers que nationaux, afin de profiter par ce moyen de leurs lumières et de leurs découvertes, elle aura soin d'établir et d'entretenir cette correspondance, par la voie tant du secrétaire que de ses autres membres; et ceux desdits savants qui se seront livrés avec le plus de zèle à ce commerce littéraire, auront, s'ils se présentent, la préférence dans les élections pour les places d'académiciens.

Art. 22. La correspondance générale proprement dite se tiendra par le secrétaire perpétuel de l'académie, comme étant l'organe et l'interprète naturel de cette compagnie.

Art. 23. Le président, qui sera nommé par Sa Majesté, aura la direction générale de l'académie; il présidera à toutes les assemblées, où il aura la première voix et séance; il fera délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de l'académie, recueillera les opinions des membres de cette compagnie, selon l'ordre et l'ancienneté de leur admission, et prononcera les résolutions à la pluralité des

voix. Il fera observer tous les articles du présent règlement, tiendra particulièrement la main à ce que dans les assemblées tout se passe avec ordre et décence, et rendra compte au commissaire-général, tous les mois, de l'état de l'académie, de ses progrès, de ses besoins, en l'informant au surplus, nommément, de ceux des membres qui se seront le plus distingués.

Art. 24. Le directeur sera choisi, tous les ans, à la pluralité des voix des académiciens présents. Il présidera aux assemblées de l'académie, en l'absence du président, et aura la première voix et séance après lui, pendant l'année où il sera directeur.

Art. 25. Pour remplir la place de secrétaire, l'assemblée élira, à la pluralité des voix des académiciens présents, un sujet qu'elle proposera au commissaire-général pour en avoir l'agrément de Sa Majesté.

Art. 26. Le secrétaire sera perpétuel et aura voix et séance suivant l'ordre de son admission; il tiendra registre des délibérations; signera les résolutions, délivrera les certificats d'approbation et autres donnés par l'académie; recevra les mémoires et lettres adressés à elle, et y fera les réponses; et lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne pourra pas assister aux assemblées, il pourra commettre, avec l'agrément du président, tel autre membre de l'académie qu'il jugera à propos, pour tenir en sa place le registre.

Art. 27. Les registres, titres et papiers concernant l'académie, demeureront toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils seront remis, accompagnés d'un inventaire, que le président fera rédiger et qu'il signera à la fin de chaque année; au surplus, le président fera aussi, tous les ans, le

récolement des pièces qui seront annotées dans cet inventaire, dans lequel il fera insérer, en même temps, tout ce qui sera présenté durant l'année.

Art. 28. Aucun des académiciens ne pourra concourir pour les prix que la munificence de Sa Majesté a fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, auront satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne pourra donner des instructions à ceux qui concourront pour les mêmes prix.

Art. 29. Les mémoires ou dissertations qu'on destine au concours devront être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française et hollandaise ou flamande, et être adressés au secrétaire de l'académie, avant le premier février; on les accompagnera d'un billet cacheté, portant le nom, les qualités et la demeure de l'auteur, et la même devise ou sentence, qui aura été mise à la tête du mémoire, devra se trouver aussi sur l'enveloppe.

Art. 30. On exclura du concours les mémoires dont les auteurs se seront fait connaître de manière ou d'autre, et on ne couronnera pas non plus ceux qui, ayant déjà remporté trois prix sur des sujets tirés d'une même science, écriraient sur une quatrième question qui y serait également relative (1).

Art. 31. Les académiciens qui auront donné les programmes des questions proposées pour les prix annuels, seront les premiers examinateurs des ouvrages qui auront concouru, et ils en feront un rapport détaillé et par écrit, qui

(1) Sa Majesté, par arrêté royal du 8 juin 1822, a rapporté la disposition de cet article, relative aux auteurs qui auraient remporté trois prix. Ils peuvent conséquemment concourir désormais pour les autres questions qui seraient proposées sur la même science.

sera lu dans une séance de l'académie, et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents ; on pourra aussi accorder un *accessit* à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction, et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix pourra être remis à une autre année.

Art. 32. Lorsqu'il paraîtra nécessaire ou convenable de faire quelque changement ou addition au présent règlement, son objet, après mûre délibération de l'assemblée, sera porté par le président à la connaissance du commissaire-général, qui le proposera à Sa Majesté.

Approuvé par arrêté Royal du 3 juillet 1816.

Le secrétaire d'État,

(*Signé*) A. R. Falck.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Composition de l'académie.

ART. 1er. L'académie est divisée en deux classes, celle des sciences et celle des lettres :

La classe des sciences est composée de trente membres ;

La classe des lettres, de dix-huit.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la zoologie, de la botanique, de la géologie et de la minéralogie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections, celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et la littérature nationale ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation et l'économie politique.

Les divisions précédentes n'auront aucune valeur hors de l'enceinte de l'académie.

ART. 2. L'académie a, de plus, quatre-vingts correspondants, savoir :

Cinquante dans la classe des sciences ;

Trente dans la classe des lettres.

ART. 3. La présentation des candidats est faite par la classe dans laquelle des places sont devenues vacantes.

Art. 4. Les listes de présentation doivent contenir l'examen des titres des candidats.

Art. 5. Les nominations de membres ou de correspondants ne se feront que deux fois par an, aux séances générales des mois de mai et de décembre.

Art. 6. Quand il sera question d'élire des membres ou des correspondants, la mention en sera faite dans la lettre de convocation, pour la séance générale où l'élection devra avoir lieu. Cette lettre indiquera, en outre, le jour et l'heure précise où il sera procédé à l'élection, ainsi que le nombre des places vacantes et les classes où les vacations ont lieu.

1° L'élection a lieu à la majorité absolue ; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procèdera à un scrutin de ballottage ;

2° La liste de présentation doit être double ;

3° On peut nommer en dehors des listes de présentation ;

4° Lorsque plusieurs places seront vacantes, on votera séparément pour chaque candidat.

Art. 7. Les formalités voulues pour l'élection des membres ordinaires seront suivies pour celle des correspondants, et il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination.

Art. 8. Les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative; excepté quand l'académie sera constituée en comité.

Art. 9. Le directeur de l'académie est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et, pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Des séances.

Art. 10. Des billets de convocation sont adressés à chacun des membres, énonçant les principaux objets qui seront traités dans la séance prochaine, et trois jours au moins avant la réunion.

Art. 11. Les jours des séances, la salle est ouverte depuis 10 heures.

Art. 12. Le secrétaire ne sera pas interrompu, pendant la lecture de la correspondance.

Art. 13. Il y a annuellement une séance publique; cette séance a lieu le 16 décembre, jour de la fondation de l'académie par Marie-Thérèse.

Le secrétaire perpétuel y fait un rapport général sur les travaux de l'académie pendant le courant de l'année.

On y distribue les récompenses décernées à la séance générale du mois de mai, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 14. Les vacances de l'académie qui, d'après l'art. 11 du règlement, étaient fixées depuis le 1er juin jusqu'à la fin du mois d'août, commencent en août et finissent au 1er novembre.

Art. 15. Les jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

1 jeton de présence aux membres qui habitent Bruxelles et les environs ;

2 jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles ;

3 jetons aux membres qui habitent à plus de dix lieues de distance de Bruxelles.

Des publications.

Art. 16. Les publications de l'académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres et des correspondants;

2° Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers.

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'académie.

Art. 17. L'annuaire sera publié à la fin de chaque année, et il en sera de même des mémoires, qui paraîtront par volume ou par partie de volume.

Les bulletins seront publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 18. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, aura sa pagination particulière.

Les mémoires des correspondants, dans le premier recueil, seront imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 19. Quand des mémoires, composés par les membres, seront lus à l'académie, il en sera donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne seront point livrés à la publicité; cependant s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails de nature à intéresser la science, on pourra les insérer par extraits.

Art. 20. Quand des mémoires, composés par des correspondants ou des savants étrangers, seront lus à l'académie, on se bornera à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, pourront être imprimés dans les bulletins.

Art. 21. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui auront été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il sera tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires avaient été modifiés pour le fond, ou si l'on y avait fait des intercalations.

Quand de pareils changements auront été faits, il faudra les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 22. Dans aucun cas, l'on ne pourra rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui pourraient être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, seront placés sous forme de notes ou d'additions à la suite de ces mémoires.

Art. 23. Les mémoires des membres, dont l'impression n'a pas été ordonnée, pourront être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, pourront en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il aura été fait des rapports, deviendront la propriété de l'académie.

Art. 24. On présentera, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui auront été faites, et l'annonce des mémoires qui auront été lus.

Le bulletin ne pourra être considéré comme appendice au procès-verbal que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 25. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant, l'impression des notices illisibles, ou des pièces

dont la compositiou ou la lithographie exigeraient que la publication des bulletins fût retardée au-delà du terme fixé.

Art. 26. Tout mémoire présenté par un membre ou par un correspondant, qui serait admis pour l'impression, sera inséré dans les mémoires de l'académie, si son étendue devait excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

Art. 27. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent, pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Ils ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement.

Grand titre in-4° (composition) . . . . fr.	6 00
Titre in-8°. »	3 00
Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.	
Couverture non imprimée, in-4°, papier de pâte, le cent . .	2 00
» » in-8°	1 50
» imprimée, in-4°	5 00
» » in-8°	2 00
Brochure in-4°, avec planches, moins de 5 feuilles, le cent.	4 00
» » » plus de 5 feuilles . . .	5 00
» in-8°, » moins de 5 feuilles . . .	3 50
» » » plus de 5 feuilles . . .	4 00

Art. 28. L'académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs auront la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 29. L'académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne recevront les ouvrages qui leur sont confiés, que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne pourront imprimer qu'après avoir obtenu de lui le *bon à tirer*.

Art. 30. Les épreuves seront adressées directement au secrétaire perpétuel qui les fera remettre aux auteurs. Ce sera aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passeront des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 31 Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a nécessités.

De la bibliothèque.

Art. 32. D'après des arrangements pris avec la régence de Bruxelles, les ouvrages qui appartiennent à l'académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de la ville, aux conditions suivantes :

Que ce dépôt sera placé dans un salon qui y sera affecté et ouvert au public, comme le reste de la bibliothèque ;

Que l'assemblée se réserve le droit d'avoir un accès libre à ce salon, de manière que tous ses membres puissent disposer, pour leur usage, de ces livres ou mémoires, soit en les faisant demander, soit en les y venant prendre ;

Que les personnes étrangères à l'académie auront égale-

ment accès à ce dépôt, pour y examiner et consulter les ouvrages dont il se compose, dans le local où ils se trouveront, sans pouvoir les déplacer;

Que, du reste, les membres de l'académie conserveront, comme par le passé, la faculté de pouvoir, en tout temps, entrer à la bibliothèque de la ville, et de tenir chez eux pour un temps déterminé, de concert avec le conservateur de la bibliothèque et sous récépissé, les ouvrages qui leur seront nécessaires pour leurs études ou leurs travaux académiques.

Finances.

Art. 33. Le secrétaire est chargé en même temps des fonctions de trésorier.

Art. 34. A la fin de chaque semestre, les comptes du trésorier sont vérifiés par une commission spéciale de l'académie, composée de cinq membres.

Art. 35. La commission des finances, après avoir arrêté les comptes du trésorier, fait connaître à l'académie, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant le semestre écoulé.

Art. 36. La commission des finances est, en outre, chargée avec le secrétaire perpétuel de régler ce qui concerne les impressious.

Art. 37. Les membres de la commission des finances sont élus annuellement à la séance générale du mois de mai.

Concours.

Art. 38. Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de 600 francs.

ART. 39. Ne sont admis, pour le concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

ART. 40. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours, ne mettront pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise, qu'ils répèteront dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Ceux qui se feront connaître, de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires seront remis après le terme prescrit, seront absolument exclus du concours.

DATES ET RENSEIGNEMENTS

CONCERNANT L'ACADÉMIE ROYALE.

1816, 7 *mai*. Arrêté royal qui rétablit l'académie des sciences et belles-lettres, fondée à Bruxelles par Marie-Thérèse.

» 3 *juillet*. Arrêté royal qui nomme les membres de l'académie et désigne M. le baron de Felts pour président, et M. Van Hulthem pour secrétaire provisoire.

Le même arrêté rétablit les pensions des anciens membres, accorde un subside annuel de 4000 florins et met annuellement à la disposition de l'académie quatre médailles de concours, ainsi que des médailles d'accessit.

» 3 *juillet*. Règlement de l'académie, approuvé par arrêté royal.

» 18 *novembre*. L'académie est installée par S. E. M. Repelaer Van Driel, commissaire-général pour l'instruction, les arts et les sciences, délégué à cet effet par Sa Majesté.

M. le commandeur de Nieuport est nommé directeur annuel.

L'installation a lieu au musée des tableaux (1).

(1) Le 2 décembre suivant, la séance eut lieu dans la salle des manuscrits de la bibliothèque publique, puis dans la maison du secrétaire; puis, le 8 mars 1817, dans la maison du président; à partir du 7 mai 1817, les séances eurent encore lieu à la bibliothèque publique.

1816, 20 *novembre.* L'académie arrête son premier programme et les conditions du concours de 1817.

1817, 13 *janvier.* Séparation de l'académie en deux classes. 29 membres forment la classe des sciences, et 19 celle des lettres.

» 22 *février.* Un écrivain est adjoint au secrétaire, et le Sr De Mat est nommé imprimeur de l'académie.

» 26 *avril.* Restitution des anciennes archives de l'académie impériale.

» 5 *septembre.* L'académie nomme M. Van Hulthem secrétaire perpétuel.

1818, 7 *septembre.* Lecture d'un arrêté royal en date du 30 juin, qui accorde au secrétaire perpétuel un traitement annuel de 1500 florins (1).

» 28 *décembre.* L'académie reçoit les premiers exemplaires de sa médaille de concours.

1819, 1er *février.* Il sera gravé un jeton de présence de la valeur de deux florins (2).

» 7 *mai.* L'article 11 du règlement est modifié relativement aux vacances, qui commenceront désormais le 1er août pour finir le 15 octobre.

» 5 *juillet.* L'académie arrête la forme de son grand sceau.

1820, 9 *mai.* M. Van Hulthem donne sa démission de secrétaire perpétuel.

Le prince de Gavre est nommé directeur en remplacement du commandeur de Nieuport, qui a prié l'académie de ne plus lui continuer ces fonctions.

(1) Ce traitement est imputable sur le trésor.

(2) Le 16 mars 1818, il avait été résolu qu'un jeton serait accordé aux membres habitant Bruxelles, et deux aux autres membres.

1820, 14 *octobre*. Nomination des premiers correspondants de l'académie.

Publication du premier volume des *Mémoires* des membres.

» 4 *novembre*. Décision qui réunit les fonctions de trésorier à celles de secrétaire perpétuel.

» 31 *décembre*. Arrêté royal qui nomme le prince de Gavre président de l'académie, en remplacement du baron de Feltz, décédé.

Arrêté royal par lequel la démission de M. Van Hulthem, secrétaire perpétuel, est acceptée.

Arrêté royal par lequel les médailles du concours et le traitement du secrétaire seront prélevés désormais sur les fonds de l'académie.

1821, 13 *janvier*. M. Dewez est nommé secrétaire perpétuel.

Le commandeur de Nieuport est nommé directeur.

» 16 *juin*. Prise en considération d'un projet de publication de *manuscrits historiques* sur l'histoire belgique.

» 7 *juillet*. On commencera la publication par le manuscrit de Pierre à Thymo.

1822, 1er *avril*. Le nombre des membres dans la classe des sciences est fixé à 32, et dans la classe des lettres à 16.

» 8 *juin*. Arrêté royal rapportant l'article 30 du règlement, qui porte que les auteurs déjà couronnés trois fois ne peuvent plus prendre part au concours.

» 28 *octobre*. Le ministre de l'intérieur confie à l'académie le dépôt des étalons des poids et mesures.

1825, 8 *octobre*. L'académie décide que les mémoires des correspondants seront imprimés dans son recueil.

1826, 4 *février*. Arrangements pris avec la régence au sujet du dépôt de la bibliothèque de l'académie (voir le règlement intérieur).

» 23 *décembre*. Le Sr Hayez est nommé imprimeur de l'académie, en remplacement du Sr De Mat.

1827, 6 *octobre*. M. Raoux est nommé directeur, en remplacement du commandeur de Nieuport, mort le 20 août.

1828, 6 *décembre*. L'académie décide qu'il sera publié un recueil spécial de notices et extraits de manuscrits relatifs à l'histoire des Pays-Bas, et que l'on commencera par les manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne (1).

1829, 5 *décembre*. Décision qui fixe à *soixante* le nombre des correspondants, savoir : 40 pour les sciences, 20 pour les lettres.

1830, 7 *mai*. La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles.

1832, 4 *février*. Résolution relative à la publication de *bulletins* à la suite de chaque séance.

» 5 *mai*. M. Quetelet est nommé directeur, en remplacement de M. Raoux, qui a témoigné le désir de ne plus être réélu.

(1) C'est la décision du 16 juin 1828 qui se trouve reproduite ici, et qui reçut cette fois un commencement d'exécution, mais qui fut suspendue ensuite par les événements de 1830, et par la création de la commission royale d'histoire.

1832, 2 *août*. Mort du prince de Gavre, président de l'académie. (Depuis cette époque, le directeur a rempli les fonctions de président.)

1833, 12 *octobre*. Nomination de commissaires pour la présentation de candidats aux places vacantes dans l'académie.

Le budget de l'académie est porté, pour 1833, de 4000 florins à 12000 francs.

1834, 5 *avril*. L'académie nomme, pour la première fois, des correspondants régnicoles.

» 12 *juillet*. Décision qui accorde aux auteurs 30 exemplaires particuliers de leurs mémoires, au lieu de 12 qu'ils recevaient d'abord.

» 22 *novembre*. M. Quetelet est nommé secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Dewez, décédé le 26 octobre.

» 6 *décembre*. Décision concernant la rédaction d'un *Annuaire* pour 1835.

1835, 17 *janvier*. L'académie décide :

1° Qu'il y aura annuellement une séance publique, le 16 décembre.

2° Qu'il y aura un directeur et un vice-directeur. Le vice-directeur, un an après sa nomination, devient directeur de droit.

M. le baron De Stassart est élu directeur, en remplacement de M. Quetelet, nommé secrétaire perpétuel.

» 7 *février*. L'académie décide que son grand sceau, les coins pour les jetons de présence, et les médailles de concours seront renouvelés.

» 8 *mai*. M. le baron De Stassart est continué dans les

fonctions de directeur, et M. De Gerlache est nommé vice-directeur (1).

1835, 8 *août.* Le format des Mémoires est agrandi; le tirage aura lieu à un plus grand nombre d'exemplaires; les prix de vente sont abaissés et les auteurs ont la faculté de faire tirer, outre les exemplaires particuliers que leur accorde l'académie, autant d'exemplaires qu'ils en désirent, en payant le prix de fabrication (2).

» 16 *décembre.* Première séance publique (dans la salle gothique de l'hôtel de ville).

1836, Le budget de l'académie est porté à 25,000 francs.

» 7 *mai.* La valeur des médailles de concours est portée à six cents francs.

Les correspondants régnicoles recevront désormais, outre les bulletins, toutes les autres publications de l'académie.

» 31 *mai.* Arrêté royal qui charge M. Dumont d'exécuter la carte géologique de la Belgique, sous les auspices de l'académie; et de faire une collection de tous les échantillons de minéraux, de roches et de fossiles reconnus dans le cours de ses travaux.

1837, 8 *mai.* Décision qui fixe le nombre des membres de la classe des sciences à *trente*, et celui des membres de la classe des lettres à *dix-huit*.

Le nombre des correspondants pour la classe des lettres est porté à *vingt-quatre*.

(1) Depuis cette époque, MM. De Gerlache et le baron De Stassart ont été nommés alternativement vice-directeurs.

(2) Le contrat avec l'imprimeur a été arrêté dans la séance du 7 mai 1836.

1838, 13 *janvier*. Décision qui accorde aux auteurs *cinquante* exemplaires particuliers de leurs mémoires au lieu de *trente* qu'ils recevaient d'abord.

1839, 2 *février*. La valeur du jeton de présence est fixée à six francs (1).

» 22 *juin*. Arrêté royal qui ajoute une somme de 2,000 francs, au prix de l'académie, sur la question des explosions dans les mines.

1840, 7 *mai*. L'académie décide qu'il sera fait au gouvernement une demande d'un subside de 5,000 fr., principalement destinée à l'impression de mémoires de savants qui n'appartiennent pas à la compagnie.

» 7 *mai*. L'académie décide que, dans la répartition des jetons de présence, on aura égard aux distances des lieux qu'habitent les membres.

» 7 *novembre*. Règlement intérieur concernant les impressions.

» 15 *décembre*. L'académie porte à 1,600 fr., la somme dont peut disposer le secrétaire perpétuel pour se faire aider dans ses travaux.

» 15 *décembre*. Les commissions de présentation sont supprimées, et désormais les présentations seront faites par la classe où se présentera une vacature.

1841, 7 *mai*. On ne proposera pour membres effectifs de l'académie, que des personnes belges ou naturalisées et résidant dans le pays.

Le nombre des correspondants pour la classe des sciences, est porté à *quarante-quatre*.

(1) Néanmoins cette mesure n'a été mise en vigueur qu'à partir du 1er janvier 1840.

Le Ministre de l'Intérieur institue un prix extraordinaire de 3,000 fr., pour le meilleur mémoire sur le règne d'Albert et Isabelle.

1842. Le budget de l'académie est porté à 30,000 francs.

» 7 *mai*. L'académie fixe à quatre-vingts le nombre de ses correspondants, dont cinquante dans la classe des sciences et trente dans celle des lettres.

» 8 *octobre*. Nomination de la commission des antiquités, dont les membres sont au nombre de quatorze.

» 15 *décembre*. Division de la classe des lettres en deux sections, celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales.

» 15 *décembre*. Le nombre des exemplaires des mémoires donnés par l'académie aux auteurs est porté de cinquante à cent, pour les ouvrages insérés dans les recueils des Mémoires.

1843, 4 *mars*. Nomination d'une commission chargée de régulariser tout ce qui se rapporte à l'observation des phénomènes périodiques.

LISTE DES MEMBRES

ORDINAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

DE L'ACADÉMIE.

LE ROI, PROTECTEUR.

M. Le baron DE GERLACHE, directeur.
» Le baron DE STASSART, vice-directeur.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

CLASSE DES SCIENCES.

30 MEMBRES.

M. VROLIK, G.; à Amsterdam. . . . . Nommé le 3 juillet 1816.
» KESTELOOT, J. L.; à Gand. . . . . — id.
» Le baron DE GEER, J. W. L.; à Jutfaas, près d'Utrecht . . . . — id.
» THIRY, Ch. E. J.; à Bruxelles. . . . — id.
» D'OMALIUS, J. J.; à Halloy. . . . . — id.
» QUETELET, A. J. L.; à Bruxelles. . . Élu le 1er février 1820.
» DANDELIN, G.; à Liége. . . . . . — 1er avril 1822.
» PAGANI, G. M.; à Louvain. . . . . — 28 mars 1825.

M. Vandermaelen, P.; à Bruxelles. . . .	Élu le	10 janvier 1829.
» Dumortier, B. C.; à Tournai. . . .	—	2 mai 1829.
» Blume, Ch. L.; à Leyde	—	id.
» Sauveur, D.; à Bruxelles.	—	7 novem. 1829.
» Van Rees, R.; à Utrecht	—	6 mars 1830.
» Le baron De Humboldt; à Berlin . .	—	3 avril 1830.
» Timmermans, H. A.; à Gand. . . .	—	12 octobre 1833.
» De Hemptinne, A.; à Bruxelles. . .	—	7 mai 1834.
» Lejeune, A. L. S.; à Verviers. . . .	—	id.
» Crahay, J. G.; à Louvain.	—	8 mai 1835.
» Wesmael, C.; à Bruxelles.	—	15 décem. 1835.
» Martens, M.; à Louvain.	—	id.
» Plateau, J.; à Gand.	—	15 décem. 1836.
» Dumont, A. H.; à Liége.	—	id.
» Cantraine, F.; à Gand.	—	id.
» Kickx, J., à Gand	—	15 décem. 1837.
» Morren, Ch.; à Liége	—	7 mai 1838.
» Verhulst, P.; à Bruxelles	—	14 décem. 1841.
» Delvaux, docteur; à Liége	—	id.
» Stas, Jean Servais; à Bruxelles. . .	—	id.
» De Koninck, L.; à Liége	—	15 décem. 1842.
» Van Beneden; à Louvain.	—	id.

50 CORRESPONDANTS.

Correspondants étrangers.

M. Arago, D. F. J.; à Paris	Élu le	5 avril 1834.
» Babbage, Ch.; à Londres.	—	7 octobre 1826.
» Bache, D.; à Philadelphie.	—	9 mai 1842.
» Barlow, P.; à Woolwich.	—	10 novem. 1827.
» Barrat, John; à Grassinton-Moor. .	—	1er mars 1828.
» Bertoloni, Ant.; à Bologne. . . .	—	6 octobre 1827.
» Berzélius, C.; à Stockholm	—	5 avril 1834.
» Bonaparte, Charles P., prince de Canino; à Rome	—	9 mai 1842.

M. BORY de St-Vincent, colonel ; à Paris .	Élu le 4 février 1829.
» BREWSTER, sir David ; à Édimbourg. .	— 5 avril 1834.
» BROWN, Robert ; à Londres.	— 7 novem. 1829.
» CHASLES ; à Chartres.	— 4 février 1829.
» CRELLE ; à Berlin.	— 5 avril 1834.
» DE BLAINVILLE (H. M. Ducrotay) ; à Paris	— 8 mai 1838.
» DE BUCH, Léopold ; à Berlin	— 17 décem. 1843.
» DECAISNE, Jos. ; à Paris.	— 15 décem. 1836.
» DE LA RIVE, Aug. ; à Genève.	— 9 mai 1842.
» DE MACEDO ; à Lisbonne	— 15 décem. 1836.
» DE MARTIUS, Ch. Fr. Ph. ; à Munich.	— 9 mai 1842.
» DUMAS, Jean-B. ; à Paris	— 17 décem. 1843.
» ENCKE, J. F. ; à Berlin.	— 7 novem. 1829.
» FUSS, P. H. ; à St-Pétersbourg	— 0 mai 1842.
» GAUSS, Ch. Fr. ; à Goettingue.	— 14 décem. 1841.
» GERGONNE, F. D. ; à Montpellier. . .	— 8 mai 1824.
» GRANVILLE, A. B. ; à Londres. . . .	— 6 octobre 1827.
» HERSCHEL, sir John F. ; à Londres. .	— 7 octobre 1826.
» MATTEUCCI, Ch. ; à Pise	— 8 novem. 1834.
» MOREAU DE JONNÈS, Alex. ; à Paris. .	— 21 mai 1825.
» OCKEN ; à Zurich.	— 8 octobre 1825.
» OERSTED, J. Ch. ; à Copenhague. . .	— 9 mai 1842.
» PLANA, J. ; à Turin	— 5 avril 1834.
» SABINE, Édouard ; à Londres.	— 2 février 1828.
» SCHUMACHER, H. C. ; à Altona.	— 7 novem. 1829.
» SOUTH, sir James ; à Londres.	— 10 novem. 1827.
» TAYLOR, John ; à Londres	— 1er mars 1828.
» TIEDEMANN, Fr. ; à Heidelberg . . .	— 15 décem. 1837.
» VÈNE, A. ; à Paris	— 2 février 1824.
» VILLERMÉ, L. R. ; à Paris.	— 31 mars 1827.
» WURZER ; à Darmstadt.	— id.

. . . .

Correspondants régnicoles.

M. Le baron DE SELYS LONGCHAMPS; à Liége.	Élu le 7 mai 1841.
» DEVAUX, ingénieur; à Bruxelles . . .	— 15 décem. 1836.
» Le vicomte DU BUS, Bern.; à Bruxelles.	— 7 mai 1841.
» GALEOTTI, Henri; à Bruxelles . . .	— id.
» GLUGE; à Bruxelles	— 17 décem. 1843.
» LACORDAIRE; à Liége.	— 15 décem. 1842.
» NYST; à Louvain.	— id.
» SCHWANN, Th.; à Louvain.	— 14 décem. 1841.
» SOMMÉ; à Anvers	— 9 mai 1843.
» SPRING, A.; à Liége.	— 14 décem. 1841.

CLASSE DES LETTRES.

18 MEMBRES.

M. VAN LENNEP, D. J.; à Amsterdam.	Nommé le 3 juillet 1816.
» CORNELISSEN, Norbert; à Gand. . .	— id.
» Le baron DE REIFFENBERG, F. A. F. T.; à Bruxelles	Élu le 8 juillet 1823.
» DE JONGE, J. C.; à La Haye. . . .	— 1er avril 1826.
» MARCHAL, J.; à Bruxelles.	— 4 février 1829.
» STEUR, Ch.; à Gand.	— 5 décem. 1829.
» Le baron DE GERLACHE, E. C., à Brux.	— 14 octobre 1832.
» Le baron DE STASSART, à Bruxelles. .	— id.
» GRANDGAGNAGE; à Liége	— 7 mars 1835.
» WILLEMS, J. F.; à Gand	— 6 juin 1835.
» Le chanoine DE SMET; à Gand . . .	— id.
» Le chanoine DE RAM; à Louvain. . .	— 15 décem. 1837.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand.	— id.
» LESBROUSSART, Ph.; à Liége.	— 7 mai 1838.

M. MOKE, H. G.; à Gand . . . . Élu le 7 mai 1840.
» NOTHOMB; à Bruxelles . . . . — id.
» VAN DE WEYER, Sylvain; à Londres . — id.
» GACHARD; à Bruxelles . . . . — 9 mai 1842.

30 CORRESPONDANTS.

Correspondants étrangers.

M. BLONDEAU; à Paris . . . . Élu le 15 décem. 1836.
» COOPER, C. P.; à Londres. . . . . . — 5 avril 1834.
» COUSIN, Victor; à Paris. . . . . . . — 6 octobre 1827.
» Le baron DE LA DOUCETTE; à Paris . — 8 mai 1835.
» DE LA FONTAINE; à Luxembourg . . — 23 décem. 1822.
» DE MOLÉON, J. G. V.; à Paris . . . — 14 octobre 1820.
» Le vicomte DE SANTAREM, à Lisbonne. — 15 décem. 1842.
» L'abbé GAZZERA; à Turin. . . . . . — id.
» GRIMM, Jacques; à Berlin. . . . . . — id.
» GROEN VAN PRINSTERER, à La Haye. . — 15 décem. 1840.
» JULLIEN, M. A; à Paris. . . . . . . — 8 mai 1824.
» LEGLAY, A.; à Lille. . . . . — 5 avril 1834.
» LENORMAND, L. Séb.; à Paris. . . . — 14 octobre 1820.
» LENORMANT, Charles; à Paris. . . . — 14 décem. 1841.
S. E. le cardinal MAÏ; à Rome. . . . . — 15 décem. 1842.
M. MONE, J.; à Carlsruhe . . . . — 7 mai 1840.
» MULLER; à Trèves . . . . — 23 décem. 1822.
» PHILIPS; à Munich . . . . — 15 décem. 1842.
» RAOUL-ROCHETTE; à Paris. . . . . — 17 décem. 1843.
» WITTENBACH; à Trèves . . . . . . — 15 décem. 1842.
. . . .

Correspondants régnicoles.

M. BAGUET; à Louvain. . . . . Élu le 14 décem. 1841.
» BARON; à Bruxelles . . . . — 9 mai 1842.

M. BERNARD, Ph.; à Bruxelles.	Élu le 9 mai 1842.
» BORGNET; à Liége.	— 15 décem. 1836.
» Le baron DE SAINT-GENOIS, Jules; à Gand	— 7 mai 1838.
» DE WITTE; à Anvers.	— 7 mai 1840.
» SCHAYES; à Bruxelles	— 8 mai 1838.
» VAN HASSELT, André; à Bruxelles . .	— 15 décem. 1837.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles . . .	— 5 avril 1834.

MEMBRES HONORAIRES.

M. Le duc D'URSEL; à Bruxelles. . . .	Nommé le 3 juillet 1816.
» Le baron VANDERCAPPELLEN; à Utrecht.	Elu le 7 mai 1818.
» VAN EWYCK, D. J.; à Bois-le-Duc .	— 4 février 1826.
» VAN GOBBELSCHROY, L.; à Bruxelles.	— 20 août 1825.
» WALTER, J.; à Bruxelles.	— 26 novem. 1825

MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION DES FINANCES.

MM. DE GERLACHE;
DUMORTIER;
MARCHAL;
THIRY;
WALTER.

Les mêmes membres, avec le secrétaire perpétuel, composent la commission pour les impressions.

NOMS

DES MEMBRES ET DES CORRESPONDANTS DÉCÉDÉS.

MM. Le baron VAN SPAEN-LA LECQ, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816 (mort à La Haye, le 29 avril 1817, à 66 ans).

» MESSIER (Charles), élu le 13 avril 1773. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris, le 10 avril 1817, à 87 ans).

» DE LAUNAY, élu le 14 octobre 1776. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Vienne).

» CAELS, docteur en médecine, élu le 10 janvier 1782. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles).

» DE BURTIN, F. X., élu le 26 octobre 1784. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles, en 1818).

» LESBROUSSART, élu en 1790. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles, le 10 décembre 1818).

» WYTTENBACH, Daniel, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 17 janvier 1820, à 74 ans).

» Le baron DE FELTZ, président de l'académie, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles, en 1820).

» TE WATER, J. G., élu le 26 octobre 1784. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 19 octobre 1822).

» VAN SWINDEN, élu le 14 octobre 1779. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Amsterdam, le 6 mars 1823, à 77 ans).

» LAMBRECHTSEN VAN HITTHEM, N. Cornélis, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Middelbourg, le 21 mai 1823, à 71 ans).

Le docteur BRUGMAN, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 22 juillet 1819).

MM. Le docteur HARBAUR, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Louvain).
» ERNST, curé à Afden, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Afden).
» THYS, Isfride ou Jean-François, ancien curé de Wyneghem, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Anvers, le 3 janvier 1824).
» CASSEL, professeur à l'université de Gand, élu le 18 janvier 1819 (mort à Gand, en 1821).
» Le chev[r]. DE CONINCK, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816 (mort à Bruges).
» MINKELERS, J. P., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Maestricht, le 4 juillet 1824, à 75 ans).
» KEMPER, J. Melchior, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 20 juillet 1824).
» TYDEMAN, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Leyde, le 1[er] février 1825).
» DE BAST, chanoine, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Gand, le 11 avril 1825, à 72 ans).
» Le baron DE VILLENFAGNE, d'Engihoul, nommé le 3 juillet 1816 (mort à Liége, le 23 janvier 1826, à 73 ans).
» Le commandeur DE NIEUPORT (*Ch.-François Preud'homme d'Hailly*), élu le 14 octobre 1777. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à Bruxelles, le 20 août 1827, à 81 ans).
» Le baron FOURIER, élu le 9 mai 1826 (mort à Paris, en 1829).
» SENTELET, J. F., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Louvain, en 1830).
» L'abbé BÉVY, élu le 13 avril 1773. Confirmé le 29 mars 1817 (mort à Paris, le 28 juin 1830, à 92 ans).
» KICKX, J., élu le 26 avril 1817 (mort à Bruxelles, le 27 mars 1831, à 56 ans).
» VANDERLINDEN, Pierre-Léonard, élu le 28 octobre 1826 (mort à Bruxelles, le 5 avril 1831, à 33 ans).
» RAEPSAET, J.-J., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Audenaerde, le 19 février 1832, à 81 ans).

MM. Le prince DE GAVRE, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816, élu président le 31 décembre 1820 (mort à La Haye, le 2 août 1832).

» REPELAER VAN DRIEL, O., élu *membre honoraire* le 7 mai 1818 (mort à La Haye, le 26 octobre 1832).

» VAN HULTHEM, Ch., nommé le 3 juillet 1816, élu secrétaire perpétuel le 25 novembre 1817 (mort à Gand, le 16 décembre 1832). [*Il était né le* 4 *avril* 1764.]

» VAN WYN, élu le 14 octobre 1774. Confirmé le 3 juillet 1816 (mort à La Haye, en 1834, à 91 ans).

» DEWEZ, L. D. J., nommé le 3 juillet 1816, élu secrétaire perpétuel le 13 janvier 1821 (mort à Bruxelles, le 26 octobre 1834).

» MEYER, J. D., élu le 7 mai 1818 (mort à Amsterdam, le 6 décembre 1834).

» HUGUENIN, V., élu le 10 novembre 1827 (mort à Nimègue, le 7 novembre 1833).

» VAN HUTENHOVE, Jacques-Maurice-Charles, élu le 30 novembre 1818 (mort à Lienden, le 1er septembre 1836, à 63 ans).

» BEKKER, Georges-Joseph, élu le 7 mai 1834 (mort à Liége, le 27 avril 1837).

» FOHMANN, Vincent, élu le 1er mai 1834 (mort à Liége, le 25 septembre 1837).

» VAN MARUM, élu le 3 juillet 1816, (décédé le..... 1838).

» MOLL, G., élu le 7 mai 1828 (mort à Amsterdam, le 17 janvier 1838).

» VAN HEUSDE, P. G., élu le 3 juillet 1816 (mort à Genève, le 28 juillet 1839).

» RAOUX, Adrien-Philippe, élu le 21 août 1824 (mort à son château de Reves, le 29 août 1839).

» BELPAIRE, Antoine, élu le 7 mars 1835 (mort à Anvers, le 14 décembre 1839).

» Le docteur WAUTERS, élu le 3 juillet 1816 (mort à Gand, le 8 octobre 1840).

MM. GARNIER, J. G., élu le 7 mai 1818 (mort à Bruxelles, le 20 décembre 1840).
» LAMPSINS, nommé le 3 juillet 1816 (mort le.....).
» Le baron VAN TUYLL Van Serooskerken Van Zuylen, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816 (mort le.....).
» LÉVY, A., élu le 3 avril 1830 (mort à Paris, en 1841).
» Le baron DE KEVERBERG de Kessel, nommé *membre honoraire* le 3 juillet 1816 (mort à La Haye, le 30 novembre 1841).
» PYCKE, Léonard, élu le 24 février 1829 (mort à Courtrai, le 8 février 1842).
» CAUCHY, F. P., élu le 4 juin 1825 (mort à Namur, le 6 juin 1842).
» VAN MONS, J. B., nommé le 3 juillet 1816 (mort à Louvain, le 6 septembre 1842).
» FALCK, élu *membre honoraire* le 7 mai 1818 (mort à Bruxelles, le 16 mars 1843).

CORRESPONDANTS.

MM. DEVILLY, élu le 28 juillet 1823 (mort à Metz).
» HACHETTE, J. P. N., élu le 8 octobre 1825 (mort à Paris, le 16 janvier 1834).
» FRULLANI, Julien, élu le 13 janvier 1827 (mort à Florence, le 5 mars 1834).
» COURTOIS, R., élu le 17 janvier 1835 (mort à Liége, le 14 avril suivant, à l'âge de 29 ans).
» DELMOTTE, Henri, élu le 8 mai 1835 (mort à Mons, le 7 mars 1836, à 37 ans).
» AMPÈRE, André-Marie, à Paris, élu le 8 octobre 1825 (mort à Marseille, le 10 juin 1836).
» GAMBART, à Marseille, élu le 28 décembre 1826 (mort à Paris, le 23 juillet 1836).
» RAYNOUARD, François-Just.-Marie, à Paris, élu le 5 avril 1833 (mort à Passy, le 28 octobre 1836).

MM. SCHMERLING, élu le 5 avril 1834 (mort à Liége, le 7 novembre 1836).

» VAN PRAET, élu le 8 mai 1824 (mort à Paris, le 5 février 1837).

» GOETHALS-VERCRUYSSE, élu le 5 avril 1833 (mort à Courtrai, le 6 septembre 1838).

» Le baron SYLVESTRE DE SACY, élu le 3 novembre 1834 (mort à Paris, le 21 février 1838).

» Le baron DE HERDER, élu le 8 octobre 1825 (mort le.....).

» L'abbé RANZANI, Camille, élu le 8 mai 1824 (mort à Bologne, le 23 avril 1841).

» DAUNOU, Pierre-Claude-François, élu le 7 mai 1838 (mort à Paris, le 20 juin 1840).

» DE HAUT, à Liége, élu le 7 mai 1840 (mort le 1er juillet 1841).

» DE CANDOLLE, Auguste-Pyrame, élu le 5 avril 1834 (mort à Genève, le 9 septembre 1841).

» WILKEN, à Berlin, élu le 5 avril 1833 (mort le.....).

» VOISIN, Auguste, élu le 15 décembre 1837 (mort à Gand, le 4 février 1843).

» SIMONS, Pierre, élu le 8 mai 1838 (mort sur mer, le 15 mai 1843).

» BOUVARD, Alexis, élu le 8 octobre 1825 (mort à Paris, le 7 juin 1843).

» Le marquis DE FORTIA-D'URBAN, élu le 2 février 1828 (mort à Paris le 3 août 1843).

» NICOLLET, élu le 23 décembre 1826 (mort à Washington, le 11 septembre 1843).

» Le chevalier GEOFFROY-SAINT-HILAIRE, élu le 5 avril 1834 (mort à Paris, le 21 juin 1844).

» FERNANDEZ DE NAVARRETE, élu le 15 décembre 1842 (mort à Madrid, le 8 octobre 1844).

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

NOTICE

SUR

LE PRÉVÔT DE MARCI,

Mort à Bruxelles, le 15 septembre 1791.

Au nombre de ceux qui prêtèrent un concours utile aux premiers travaux de l'académie, lorsque, comme société littéraire, elle comptait à peine trois années d'existence, figure le prévôt de la collégiale de St-Pierre à Louvain. Quoique nous n'ayons pu recueillir sur lui que des renseignements biographiques peu complets, nous les communiquons cependant dans l'espoir que d'autres seront plus heureux que nous, et que peu à peu on parviendra à réunir les biographies des anciens membres de la compagnie.

François Marci, ou de Marci, naquit à Chasse-Pierre, dans le grand-duché de Luxembourg. Par la protection du gouvernement, il fut nommé chanoine de la cathédrale de Leutmeritz, en Bohême, et de la collégiale de St-Vincent à Soignies. Le 24 octobre 1772, il prit possession de la prévôté de St-Pierre à Louvain, vacante par la mort du baron de Breidbach. On sait que les fonctions de chancelier de l'université étaient attachées à cette dignité. Une autre charge académique lui fut confiée, le 13 mars 1785; après la mort de

l'abbé de Ste-Gertrude, Adrien-Guillaume de Renesse, il devint conservateur des priviléges de l'université.

De Marci était membre de la commission que le gouvernement avait préposée aux colléges et écoles d'humanités dans les Pays-Bas. Son admission à l'académie date du 13 avril 1773. Quelques-uns de ses travaux sont mentionnés dans le *Journal des séances* ou imprimés dans le *Recueil des Mémoires.*

1. *Mémoires sur les proportions des tonneaux et sur une jauge universelle.* L'ART DU TONNELIER, qui avait paru au nom de l'académie de Paris, était un relevé de toutes les opérations du tonnelier; mais on n'y discutait pas les proportions qu'un tonneau pourrait ou devrait avoir, et il n'y était pas question de la jauge. Ces deux points font l'objet du mémoire lu par de Marci, à la séance du 25 mai 1773, et imprimé dans le tome I, p. 27-41.

2. *Réflexions sur l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles.* Ce mémoire, qui fut lu à la séance du 5 janvier 1774 et qui n'a pas été imprimé, ne regardait que l'économie et la constitution intérieure du corps, comme il est dit dans le *Journal des séances.*

3. *Mémoire* (lu à la séance du 16 novembre 1774) *sur la façon de donner une meilleure forme à l'enseignement des humanités, pour les rendre plus utiles et moins épineuses à la jeunesse, et plus analogues aux hautes sciences, auxquelles elles servent de préparation.* Ce mémoire, avec deux autres sur la même question, composés par de Nelis et des Roches, fut présenté au gouvernement; le prince de Starhemberg en témoigna sa satisfaction à l'académie.

4. *Mémoire* (lu à la séance du 13 décembre 1775) *sur l'utilité des engrais artificiels, avec l'analyse des cendres de*

Hollande, des terres à froment, des marnes et de la chaux considérées comme engrais. Mém., tom. III, p. 45-74.

5. *Observations sur les Belemnites.* Séance du 22 janvier 1777. Dans la séance du 3 avril de la même année, de Marci parla d'une lumière zodiacale qu'il avait observée à Louvain le 26 février, à sept heures et demie du soir.

6. *Mémoire* (lu à la séance du 28 janvier 1779) *sur la rectification des étamages usités, en attendant qu'on ait découvert une matière plus convenable pour leur être substituée dans nos cuisines.* Mém., tom. III, p. 207-218.

7. *Mémoire* (lu à la séance du 22 janvier 1784) *sur les obstacles qui s'opposent à une meilleure culture des Ardennes, et sur les moyens d'y remédier.* Mém., tom. V, sciences, p. 139.

De Marci mourut à Bruxelles le 15 septembre 1791. Il avait choisi pour lieu de sa sépulture la paroisse de Velshem, près de Louvain, où le prévôt de St-Pierre exerçait le droit de patronage.

De Ram.

NOTICE

SUR

LES DOCTEURS VAN ROSSUM ET VOUNCK,

MEMBRES DE L'ANCIENNE ACADÉMIE.

Lorsque l'académie prit naissance, en 1769, sous le nom de *Société littéraire*, l'impératrice Marie-Thérèse désigna deux professeurs de la faculté de médecine de l'université de Louvain pour être membres de ce corps, les docteurs Van Rossum et Vounck.

Adrien-Charles-Joseph Van Rossum, né à Louvain, d'une famille patricienne, était professeur primaire en médecine. Il mourut le 8 mai 1789, à l'âge d'environ 84 ans. Dans la relation que le prince Charles de Lorraine adressa, le 7 avril 1772, à l'impératrice Marie-Thérèse, pour lui rendre compte de l'état de la société littéraire (1), se trouve le passage suivant qui concerne en particulier le docteur Van Rossum : « Ce qui prouve le peu de penchant des membres de l'université à tout ce qui surpasse la mesure journalière de leurs devoirs, et on peut dire de leur habitude, c'est que le docteur en médecine Van Rossum, homme profond d'ailleurs dans son art, et surtout pour la partie anatomique, après avoir marqué assez d'indifférence pour les affaires de la so-

(1) V. *Annuaire de* 1840, p. 48.

ciété, dont il était membre, a, à la fin, pris le parti de ne plus se rendre aux assemblées, au moyen de quoi la société perdit un membre qui eût été utile, s'il l'avait voulu, et sur qui elle ne compte plus et ne peut plus compter; les talents et les connaissances n'étant d'aucune ressource lorsque le zèle et le désir de contribuer au bien de la chose ne les accompagnent point : zèle et désir qui doivent manquer à la plupart des membres de l'université, quoiqu'il y ait beaucoup de sujets fort intelligents, attendu qu'il n'y a que le seul professeur de chimie Vounck qui ait paru souhaiter d'être de la société et qui y soit encore. »

Josse-Jean-Hubert Vounck était le compatriote de Van Rossum; il naquit à Louvain le 17 avril 1733. Le 9 octobre 1759 il prit le grade de licencié en médecine, et le 6 mai de l'année suivante il devint professeur de chimie et d'histoire naturelle. En 1772 il obtint la chaire d'anatomie et de chirurgie, et en 1793 celle de professeur primaire en médecine. Sa promotion au grade de docteur, qui eut lieu le 11 juillet 1775, se fit avec une solennité extraordinaire; parmi les personnages de distinction qui l'honorèrent de leur présence, on remarqua le chancelier de Brabant et le conseiller d'état de Crumpipen, président de l'académie.

Vounck mourut à Louvain, le 20 mars 1799. Dans le *Journal des Séances* on ne rencontre aucune mention particulière des communications scientifiques qu'il a faites à la compagnie; il en était cependant un des membres les plus assidus. La *Collectio dissertationum medicarum in Alma universitate Lovaniensi multorum annorum curriculo publice defensarum*, Louvain, 1796, in-8°, 4 volumes, renferme plusieurs dissertations qui ont été composées par Vounck et Van Rossum.

Si l'académie, à son début, eût peut-être à se plaindre du peu d'empressement que montra l'un ou l'autre membre de l'université pour prendre part à ses travaux, elle dut néanmoins trouver une abondante compensation dans le zèle et les talents de De Nelis, Marci, Paquot, Heylen et Van Bouchaute : attachés à l'école de Louvain par leur éducation et par les fonctions qu'ils y remplirent, ils se firent un devoir de réunir tous leurs efforts pour la prospérité de l'académie.

De Ram.

LISTE

DES PERSONNES ET DES INSTITUTIONS QUI REÇOIVENT LES MÉMOIRES OU LES BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

BELGIQUE.

Le Roi.

Les membres ordinaires et honoraires de l'académie, ainsi que les correspondants.

La bibliothèque du Sénat et de la Chambre des Représentants.

Les Ministères de l'intérieur, des affaires étrangères, de la justice, de la guerre, des finances et des travaux publics.

La Commission royale d'histoire.

— centrale de statistique.

— des annales des travaux publics.

Le Parquet du tribunal de Bruxelles.

L'Observatoire royal de Bruxelles.

L'Université de Bruxelles.

— de Louvain.

— de Gand.

— de Liége.

L'Académie royale de médecine.

L'École royale militaire.

Le Dépôt de la guerre.
Le Conseil de salubrité publique de Bruxelles.
La Société de médecine et des sciences nat. de Bruxelles.
— des Bollandistes, à Bruxelles.
— philharmonique.
— des beaux-arts et de littérature de Gand.
— des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
— d'émulation de Liége.
— royale des sciences de Liége.
— d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale.
— médico-chirurgicale de Bruges.
— des sciences naturelles de Bruges.
— de médecine de Gand.
— — d'Anvers.
— littéraire de l'université de Louvain.
La Bibliothèque d'Anvers.
— de Bruges.
— royale de Bruxelles.
— de Louvain.
— de Mons.
— d'Ath.
— de Namur.
— de Tournay.
— de Courtrai.
— d'Ypres.
— d'Arlon.
— d'Audenarde.
— de la colonie de Guatemala.
— populaire de Bruxelles.
— de Malines.

Les Archives du Royaume.
— de la Flandre occidentale.
— de la ville de Tournay.
— de Verviers.

PAYS-BAS.

L'Institut royal des Pays-Bas.
La Société provinciale de Harlem.
— — de Rotterdam.
— — d'Utrecht.
— d'horticulture d'Utrecht.
— provinciale du Brabant septentrional.
L'Université de Leyde.
La Société pour la propagat. de l'architect. à Amsterdam.

FRANCE.

L'Institut royal de France.
La Société géologique de France.
— des antiquaires de France.
L'Académie royale de médecine.
Le Muséum de Paris.
La Commission des documents historiques de France.
L'École polytechnique de France.
La Société de la morale chrétienne.
— royale de Lille.
— industrielle d'Angers.
— royale d'agriculture de Lyon.
— d'émulation de Cambrai.
— royale de Nancy.

La Société de Bordeaux.
— Havraise.
— d'émulation d'Abbeville.
— d'Amiens.
— La Société du muséum d'histoire naturelle de Strasbourg.
La Bibliothèque de Montpellier.
Le Musée d'Avignon.
La Société des antiquaires de la Morinie.

ILES BRITANNIQUES.

La Société royale de Londres.
— — astronomique de Londres.
— — de littérature »
— — asiatique »
— entomologique »
— statistique »
— zoologique »
— géologique »
— météorologique »
— électrique »
L'Institution des ingénieurs civils »
La Bibliothèque de l'Athenæum »
— du British museum »
— du Collége des chirurgiens de Londres.
La Société géologique du Cornouailles.
— philosophique de l'Yorkshire.
— — de Cambridge.
La Société royale d'Édimbourg.
L'Académie royale de Dublin.

ALLEMAGNE.

L'Académie royale des sciences de Berlin.
La Société des naturalistes de Berlin.
— Léopoldine-Caroline des curieux de la nature.
— Silésienne de Breslau.
— Ferdinandeum d'Inspruck.
— royale de botanique de Ratisbonne.
— entomologique de Stettin.
L'université d'Iéna.
Le Musée impérial de Vienne.
L'Académie royale des sciences de Munich.
La Société des sciences de Heidelberg.
— — du grand-duché de Bade.
— royale des sciences de Göttingue.
— — — de Dresde.
L'université de Marbourg.
La Société de physique de Francfort.
L'université de Bonn.
— de Fribourg.
— d'Erlangen.

DANEMARCK.

La Société royale des sciences de Copenhague.
— des antiquaires du Nord.

SUÈDE ET NORWÉGE.

L'Académie royale des sciences de Stockholm.
— des belles-lettres, histoire et antiquités de Stockholm.

L'Université de Christiania.
La Société de Gothenbourg.

POLOGNE.

La Société littéraire de Cracovie.

RUSSIE.

L'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg.
L'Université de St-Pétersbourg.
— de Cazan.
La Société impériale des naturalistes de Moscou.

SUISSE.

La Société de physique et des sciences natur. de Genève.
— générale des sciences naturelles de Berne.
La Bibliothèque de l'université de Lauzanne.

ITALIE.

L'Académie royale des sciences de Turin.
L'Institut impérial et royal de Milan.
La Société royale des Géorgophiles de Florence.
Le Musée de Florence.
L'université de Pise.
L'Académie royale des sciences de Naples.
— — — de Palerme.
— des sciences de l'institut de Bologne.
La Société des naturalistes aspirants de Naples.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

L'Académie royale d'histoire de Madrid.
— — des sciences »
— — — de Lisbonne.

AMÉRIQUE.

La Société philosophique des sciences de Philadelphie.
L'Académie américaine de Boston.
L'Institution nationale de Washington.
L'Institut d'Albany.
La Société des sciences physiques d'Hartford.

ASIE. Côte de Malabar.

L'Observatoire de Trévandrum.

ARRÊTÉ ROYAL

ATTRIBUANT LA FRANCHISE DE PORT A LA CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Revu notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine;

Considérant que, par des motifs analogues, il y a lieu d'accorder le même privilége à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

Sur la proposition de notre Ministre des Travaux Publics;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'académie et son secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'académie en nom collectif sera exercé, soit par le président, soit par le secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

L. DESMAISIÈRES.

Pour copie conforme :

Le secrétaire général du Ministère des Travaux publics,

DE BAVAY.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.



